

N° 89-652-X2024002 au catalogue  
ISBN 978-0-660-71733-3

## Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale

# Télétravail, emploi du temps et bien-être : données probantes tirées de l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022

par Dana Wray

Date de diffusion : le 5 juin 2024



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

# Télétravail, emploi du temps et bien-être : données probantes tirées de l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022

par Dana Wray

## Remerciements

L'auteur souhaite remercier Patricia Houle, Carole Sawaya, Rachel Leistra, René Morissette, Tahsin Mehdi, Vincent Hardy et Ana Fostik pour leurs commentaires.

## Points saillants

- Cette étude utilise des données de journaux d'emploi temps pour comparer trois groupes de travailleurs : les non-télétravailleurs (n'ont pas télétravaillé la semaine précédente et ont travaillé sur place la journée du journal), les télétravailleurs sur place (ont télétravaillé la semaine précédente, mais ont travaillé sur place la journée du journal) et les télétravailleurs à domicile (ont télétravaillé la semaine précédente et ont travaillé à domicile la journée du journal).
- Comme les télétravailleurs travaillant à domicile la journée de référence n'avaient pas à se déplacer pour se rendre au travail, ils pouvaient réallouer plus d'une heure par jour, en moyenne, à d'autres activités.
- Il n'y a aucune différence en ce qui concerne le temps de travail rémunéré entre les trois catégories de travailleurs, après la prise en compte des caractéristiques sociodémographiques et d'emploi.
- Tant les hommes que les femmes effectuaient davantage de travaux ménagers non rémunérés (comme la préparation des repas, la lessive ou le nettoyage) lorsqu'ils télétravaillaient à domicile.
- Les parents télétravaillant à domicile consacraient plus d'une heure de plus aux soins d'enfants, comparativement aux télétravailleurs sur place et aux non-télétravailleurs. Cette période dédiée aux enfants comprenait les moments où ils s'occupaient activement des enfants comme activité principale et ceux où ils faisaient acte de coprésence avec des enfants.
- Lorsqu'ils travaillaient à domicile, les télétravailleurs dormaient de 19 à 23 minutes de plus, respectivement, comparativement aux télétravailleurs sur place et aux non-télétravailleurs. Ils passaient également plus de temps à manger, mais moins de temps aux soins personnels, comme s'habiller et se laver.
- Les télétravailleurs à domicile consacraient en moyenne environ une demi-heure de plus à leurs loisirs. Ils consacraient davantage de temps à des activités de loisir passives (p. ex. regarder de la télévision) et actives (p. ex. exercice).
- La satisfaction à l'égard de l'équilibre travail-vie personnelle était plus élevée pour les télétravailleurs à domicile la journée de référence.
- Les personnes qui travaillaient sur place, mais qui étaient en télétravail la semaine précédente, étaient plus susceptibles de déclarer des niveaux plus élevés de contraintes de temps et de stress que les non-télétravailleurs et les télétravailleurs à domicile. Ces contraintes de temps comprenaient une réduction du sommeil ou le sentiment de vivre constamment sous pression.

## Introduction

La pandémie de COVID-19 a entraîné une modification importante des conditions de travail, en particulier une augmentation rapide du travail à domicile. Le pourcentage de la population canadienne travaillant la plupart du temps à domicile a augmenté pour passer de 7 % en mai 2016 à environ 24 % en juillet 2022, puis à 21 % en juillet 2023 (Statistique Canada, 2024a). Même si la situation entourant le télétravail continue d'évoluer, beaucoup plus de Canadiens semblent travailler à domicile que par le passé, que ce soit exclusivement ou selon un mode hybride (Statistique Canada, 2024b).

La faisabilité du télétravail varie considérablement. Des recherches antérieures au Canada montrent que les femmes, les personnes des groupes d'âge les plus actifs (âgées de 25 à 54 ans), les groupes plus instruits, les ménages ayant des revenus élevés et certains groupes racisés ont une plus forte propension à travailler à domicile (Mehdi et Morissette, 2021b; Clarke et Hardy, 2022; Statistique Canada, 2024a). Le travail à domicile est également plus courant chez les personnes travaillant à temps plein, ainsi que dans certaines régions, surtout dans les grandes villes. En général, cette tendance est principalement liée à la profession occupée, car la prévalence du travail de bureau varie considérablement entre ces dimensions.

Des études récentes au Canada ont examiné de nombreux aspects du télétravail, y compris la faisabilité du télétravail (Statistique Canada, 2024a), la diminution du temps de déplacement et des changements de types de navettage (Savage et Turcotte, 2020; Morissette et coll., 2021), les répercussions sur la sécurité de l'emploi (Mehdi et Morissette, 2021b) et les salaires (Mehdi et Morissette, 2022; Pabilonia et Vernon, 2022) ainsi que l'utilisation de la langue au travail (Cornelissen, 2024).

Toutefois, malgré ce corpus croissant de connaissances sur le télétravail, nous en savons peu sur la façon dont le travail à domicile a peut-être changé la vie quotidienne des gens. En théorie, la façon dont le télétravail pourrait influencer l'emploi du temps et le bien-être peut être paradoxale (Charalampous et coll., 2019; Chung et van der Lippe, 2020; Chung, 2022; Kim et coll., 2019). D'une part, le télétravail peut permettre aux travailleurs de dédier leur temps de déplacement aux activités qu'ils préfèrent et d'équilibrer les exigences concurrentes du travail et de la vie personnelle; ce qui améliore le bien-être. D'autre part, le télétravail peut prolonger les heures de travail ou exacerber l'inégalité entre les genres en matière de travaux ménagers et de soins non rémunérés. Le travail à domicile peut également estomper les limites entre le travail et la vie à la maison; ce qui accroît la tension et les conflits de rôle pour les employés.

Des données récentes sur le télétravail avant et après la pandémie montrent que la vie quotidienne des télétravailleurs semble différente. Dans des études utilisant des données des États-Unis sur l'emploi du temps avant et pendant la pandémie de COVID-19, le télétravail à domicile est associé à un certain nombre de changements dans l'emploi du temps (p. ex. Frazis, 2022; Lyttelton et coll., 2022, 2023; Pabilonia et Vernon, 2022; Restrepo et Zeballos, 2022). À mesure que le temps de déplacement diminue, les travailleurs réallouent leur temps aux loisirs, aux tâches ménagères et aux soins non rémunérés, et au sommeil, tout en consacrant souvent moins de temps au travail rémunéré et aux soins personnels. Toutefois, aucune donnée probante à jour ne porte sur l'emploi du temps et le télétravail au Canada, puisque des recherches antérieures de Statistique Canada à ce sujet datent de plus de 14 ans (Turcotte, 2010).

La présente étude comble cette lacune en matière de renseignements et utilise de nouvelles données tirées de l'Enquête sur l'emploi du temps (EET) de 2022, menée au Canada entre juillet 2022 et juillet 2023, afin d'explorer l'emploi du temps et les modalités de travail après le début de la pandémie de COVID-19. Dans cette étude, deux questions de recherche sont posées : Premièrement, comment le télétravail à domicile est-il associé à la façon dont les gens utilisent leur temps? Deuxièmement, comment les aspects du bien-être (comme l'équilibre travail-vie personnelle et les contraintes de temps) sont-ils associés au télétravail à domicile?

## Mesure du télétravail et de l'emploi du temps

Pour mieux comprendre la façon dont l'emploi du temps peut être associé au télétravail, la présente étude tire parti de deux sources de données différentes provenant de l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022. Premièrement, dans le cadre de cette enquête, le télétravail désigne tout temps passé à travailler à domicile, dans un espace de cotravail ou ailleurs au cours de la semaine précédant la journée de référence, en utilisant des outils de télécommunications (p. ex. ordinateur portable, téléphone, tablette)<sup>1</sup> au cours de la semaine précédente<sup>2</sup>. Deuxièmement, le journal de l'emploi du temps est utilisé pour déterminer le lieu de travail des personnes qui ont indiqué avoir travaillé la « journée de référence » (c.-à-d. la journée pour laquelle le journal a été complété) (voir [Les données](#) pour plus d'information).

La **situation de télétravail** est donc comparée entre trois catégories : les non-télétravailleurs (n'ayant pas télétravaillé la semaine précédente et ayant travaillé sur place la journée de référence), les télétravailleurs sur place (ayant télétravaillé la semaine précédente, mais sur place la journée de référence) et les télétravailleurs à domicile (ayant télétravaillé la semaine précédente et à domicile la journée de référence)<sup>3</sup>.

L'objectif principal de cette étude est de découvrir si le télétravail à domicile est associé à différentes habitudes d'emploi du temps. Comme le montrent des recherches antérieures (p. ex. Statistique Canada, 2024a), les employés ayant la capacité de télétravailler diffèrent significativement de ceux qui ne télétravaillent pas en matière de caractéristiques socioéconomiques (voir également le tableau A.1 en annexe). Par conséquent, la présente étude utilise des modèles de régression pour tenter de tenir compte de ces différences socioéconomiques et d'isoler la relation entre le télétravail et l'emploi du temps ou le bien-être (tableau A.3 en annexe).

L'absence de différences entre les groupes après avoir tenu compte de ces facteurs, suggère que la relation s'explique en grande partie par des différences dans les caractéristiques sociodémographiques ou d'emploi. Toutefois, si des disparités *persistent* après l'application des modèles, cela suggère que les différences observées dans les caractéristiques ne peuvent pas expliquer pleinement les habitudes d'emploi du temps ou les tendances en matière de bien-être, et que ces différences sont plutôt liées à la situation de télétravail.

Cette étude présente principalement les minutes quotidiennes ajustées prédites par des modèles de régression qui tiennent compte des facteurs socio-économiques confondants<sup>4</sup>. Cette estimation représente les minutes quotidiennes prévues pour un résultat d'emploi du temps donné, en gardant les autres variables constantes; c.-à-d. comme si les trois groupes de travailleurs ne différaient pas sur le plan des caractéristiques sociodémographiques ou de l'emploi. Pour obtenir plus de détails sur les mesures et les méthodes utilisées dans cet article, voir [Données, mesures et méthodes](#).

1. Cette question a été adaptée à partir des recommandations de l'Organisation internationale du Travail (OIT, 2020) et se distingue d'autres concepts comme le travail à distance ou le travail à domicile. D'autres enquêtes et études peuvent varier dans leurs définitions du télétravail, y compris les questions actuelles de l'Enquête sur la population active qui portent sur le lieu habituel de travail (p. ex. Morissette et coll., 2023).
2. Les travailleurs autonomes sont exclus. La définition du télétravail dans le présent article ne se limite pas aux personnes ayant déclaré travailler « habituellement » à domicile au cours de la semaine précédente (50 % des heures ou plus), contrairement à certaines études antérieures (p. ex. Statistique Canada, 2024a). Pour la période examinée, les pourcentages d'employés ayant déclaré avoir travaillé une partie, la plupart ou la totalité de leurs heures au cours de la semaine de référence sont semblables dans l'Enquête sur la population active et l'Enquête sur l'emploi du temps.
3. Étant donné que l'enquête ne recueille des données que pour une seule journée de journal auprès de chaque répondant, il n'est pas possible d'observer les télétravailleurs pendant plusieurs journées au bureau et à domicile. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'Enquête sur l'emploi du temps (Statistique Canada, 2024c), consultez les [Données](#) ou le Guide de l'utilisateur.
4. Les différences moyennes non ajustées entre les résultats liés à l'emploi du temps sont présentées dans le tableau A.2 en annexe. Comme les estimations non ajustées et ajustées sont semblables pour presque tous les résultats, la présente étude se concentre plutôt sur les minutes prédites ajustées pour examiner le lien entre le télétravail et l'emploi du temps, net des différences de composition.

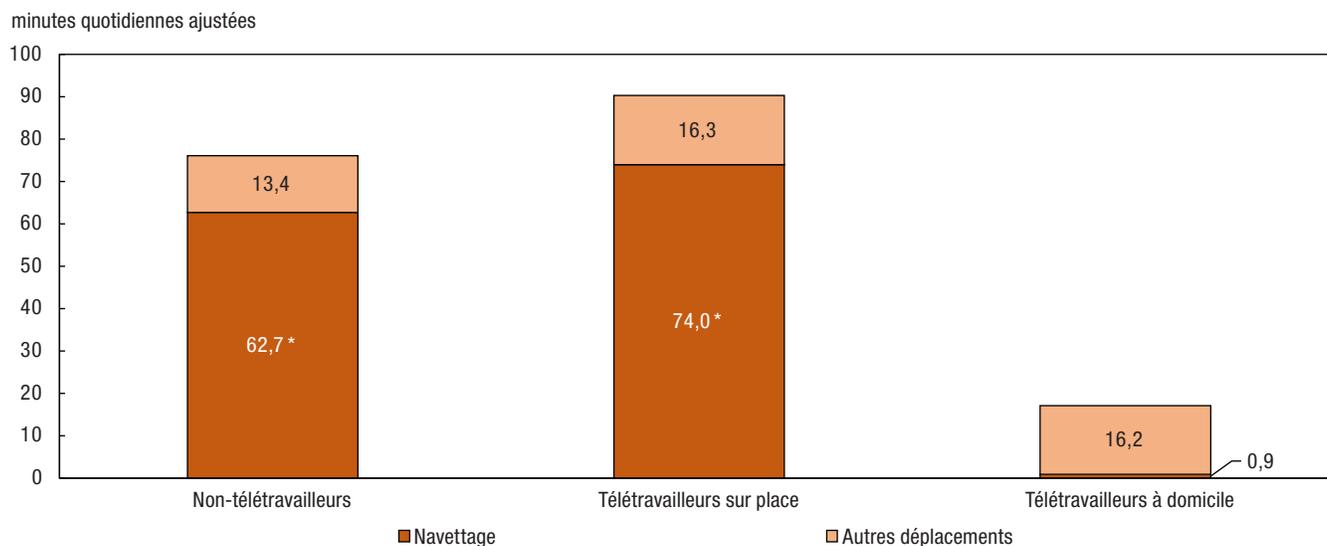
## Le télétravail à domicile permettait de gagner une heure ou plus par jour de navettage

La différence la plus importante entre l'emploi du temps des travailleurs sur place et celui des télétravailleurs est le temps de déplacement, puisque la capacité de travailler à domicile réduit ou élimine le besoin de navettage (Morissette et coll., 2021; Mehdi et Morissette, 2024).

En effet, le temps de déplacement prévu pour les non-télétravailleurs serait d'environ 63 minutes et de 74 minutes pour les télétravailleurs sur place (graphique 1), une fois tout le reste étant constant.

Les télétravailleurs à domicile ont donc consacré plus d'une heure à d'autres activités pendant le jour de référence. Outre le navettage au travail, toutefois, il n'existait aucune différence statistiquement significative en moyenne dans le déplacement pour d'autres activités non professionnelles entre les groupes de télétravailleurs (graphique 1).

**Graphique 1**  
Minutes quotidiennes de transport prédites ajustées, selon la situation de télétravail, 2022



\* valeur significativement différente ( $p < 0,05$ ) de l'estimation pour la catégorie de référence (télétravailleurs à domicile)

**Note :** Les minutes quotidiennes prédites ajustées présentées ci-dessus sont estimées à l'aide de modèles distincts de régression linéaire par moindres carrés ordinaires (MCO) pour chaque catégorie d'emploi du temps, toutes les covariables demeurant constantes (voir la section des méthodes pour obtenir de plus amples détails sur la stratégie analytique). Les modèles tiennent compte de toutes les caractéristiques liées au journal, à la démographie et à l'emploi (voir la section des mesures pour une liste complète). Les intervalles de confiance sont présentés dans le tableau A.6 en annexe. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les catégories incluses dans les activités principales d'emploi du temps, voir le tableau A.4 en annexe.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur l'emploi du temps, 2022.

Les non-télétravailleurs passaient environ 11 minutes de moins en navettage que les télétravailleurs sur place (personnes ayant télétravaillé la semaine précédente, mais sur place le jour de référence), une fois les caractéristiques sociodémographiques et professionnelles prises en compte (graphique 1). Cela peut être dû au fait qu'en moyenne, les télétravailleurs sur place se trouvaient un peu plus loin de leur lieu de travail que les non-télétravailleurs (7 kilomètres de plus) (résultats non présentés ici). Les télétravailleurs sur place étaient également moins susceptibles de faire la navette dans un véhicule privé (76 %) que les non-télétravailleurs (82 %), en moyenne, et plus susceptibles de faire la navette par d'autres moyens, comme les transports en commun ou le transport actif (résultats non présentés ici).

## Les hommes et les femmes télétravaillant à domicile effectuaient plus de tâches ménagères non rémunérées

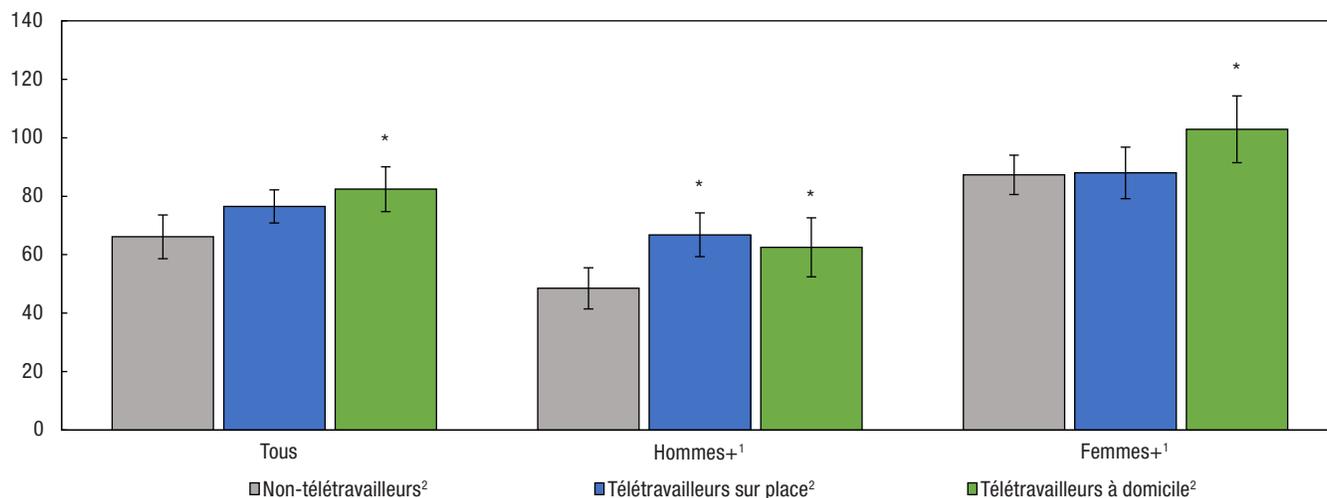
Les tâches ménagères non rémunérées sont l'un des principaux domaines d'emploi du temps pouvant être touchés par le télétravail à domicile par rapport au travail sur place. Les personnes travaillant à domicile seront capables d'accorder le temps économisé au travail ménager. Les télétravailleurs peuvent également être en mesure d'effectuer des tâches telles que le nettoyage, la lessive ou la cuisine quand ils ont travaillé à la maison. Les résultats antérieurs obtenus à l'aide de données sur l'emploi du temps aux États-Unis montrent en général que les télétravailleurs à domicile effectuent davantage de travaux ménagers (Pablonia et Vernon, 2022, 2023; Lyttelton et coll., 2022, 2023; Restrepo et Zeballos, 2022).

Le travail à domicile était associé à une augmentation d'environ 16 minutes de tâches ménagères non rémunérées par rapport aux non-télétravailleurs (graphique 2), en contrôlant pour les différences de caractéristiques sociodémographiques et professionnelles. Cela représente une différence relative d'environ 21 % de plus de temps consacré aux travaux ménagers les jours de travail rémunérés pour les télétravailleurs à domicile (82 minutes prédites) et les non-télétravailleurs (66 minutes prédites).

### Graphique 2

#### Minutes quotidiennes de tâches ménagères non rémunérées prédites ajustées, selon la situation de télétravail et le genre, 2022

minutes quotidiennes ajustées



\* valeur significativement différente ( $p < 0,05$ ) de l'estimation pour la catégorie de référence (non-télétravailleurs)

1. Étant donné la petite taille de la population non binaire, il est parfois nécessaire d'agréger les données dans une variable de genre à deux catégories pour protéger la confidentialité des réponses fournies. Dans ces cas, les personnes de la catégorie « personnes non binaires » sont réparties dans les deux autres catégories de genre et sont désignées par le signe +.

2. Valeur significativement différente ( $p < 0,05$ ) de la catégorie de référence (hommes+), pour les femmes+.

**Notes :** Les barres d'erreur représentent un intervalle de confiance à 95 %. Les minutes quotidiennes prédites ajustées présentées ci-dessus sont estimées à l'aide de modèles distincts de régression linéaire par moindres carrés ordinaires (MCO) selon le genre, toutes les covariables demeurant constantes (voir la section des méthodes pour obtenir de plus amples détails sur la stratégie analytique). Les modèles tiennent compte de toutes les caractéristiques liées au journal, à la démographie et à l'emploi (voir la section des mesures pour une liste complète). Pour obtenir de plus amples renseignements sur les activités incluses dans la catégorie des tâches ménagères, voir le tableau A.4 en annexe.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur l'emploi du temps, 2022.

Étant donné que les tâches ménagères non rémunérées sont une activité hautement sexospécifique (les femmes en font constamment plus que les hommes [Moysen et Burlock, 2018]), on pourrait s'attendre à ce que la relation entre le télétravail à domicile et les tâches ménagères soit différente chez les hommes et les femmes. Certaines études affirment que les hommes qui travaillent à domicile seraient davantage exposés aux besoins du ménage, ce qui entraînerait une augmentation des travaux ménagers (Shafer et coll., 2020). D'autres études suggèrent que le télétravail pourrait exacerber la responsabilité inégale des femmes à l'égard de ces tâches (Chung, 2022).

Les données démontrent que les hommes et les femmes effectuent davantage de travaux ménagers lorsqu'ils travaillent à domicile que les non-télétravailleurs (14 et 16 minutes de plus, respectivement), après contrôle pour d'autres facteurs (graphique 2). Toutefois, indépendamment de la situation de télétravail, les femmes effectuent

toujours plus de tâches ménagères non rémunérées que les hommes. Cela contraste avec certaines études antérieures effectuées aux États-Unis, ayant révélé que l'écart entre les genres en matière de travaux domestiques s'était en fait creusé pour les télétravailleurs (Lyttelton et coll., 2022; Pabilonia et Vernon, 2022).

Enfin, les télétravailleurs sur place ne se distinguaient pas des télétravailleurs à domicile quant au temps consacré aux tâches ménagères non rémunérées. Toutefois, cela est dû à une variation cachée entre les hommes et les femmes télétravailleurs qui ont travaillé sur place. Lorsque tous les autres facteurs demeurent constants, les hommes ayant télétravaillé au cours de la semaine précédente ont passé autant de temps aux travaux ménagers (qu'ils aient travaillé à la maison ou sur place), tandis que les hommes qui ne télétravaillent pas y ont consacré moins de temps. En revanche, les femmes ayant travaillé sur place (qu'elles aient télétravaillé ou non au cours de la semaine précédente) avaient consacré le même temps aux travaux ménagers que celles ayant télétravaillé à domicile<sup>5</sup>.

## Les parents télétravaillant à domicile consacraient davantage de temps à s'occuper des enfants

Il est souvent déclaré que le télétravail est un outil aidant les parents à concilier leurs exigences professionnelles et familiales concurrentes, compte tenu de leur responsabilité en matière de soins aux enfants (Chung et van der Lippe, 2020; Wray, 2021). Dans des études récentes sur le télétravail à l'aide de données sur l'emploi du temps aux États-Unis, l'écart entre les genres dans le temps consacré à s'occuper d'enfants a rétréci (Lyttelton et coll., 2022; Pabilonia et Vernon, 2022, 2023). En particulier, le télétravail est lié à l'augmentation du temps passé avec les enfants pour le père (Carlson et coll., 2021; Pabilonia et Vernon, 2022; Wray, 2021).

En effet, le télétravail à domicile était associé à une plus grande participation des parents aux soins d'enfants (pour les parents ayant au moins un enfant de moins de 18 ans dans le ménage). Les parents télétravaillant à domicile consacraient 35 minutes de plus aux soins d'enfants que les non-télétravailleurs et 23 minutes de plus que les télétravailleurs sur place, une fois les caractéristiques sociodémographiques et professionnelles prises en compte (tableau 1).

Cette différence dans le temps consacré aux soins des enfants était principalement attribuable aux pères. Les pères télétravaillant à domicile ont consacré plus d'une demi-heure de plus aux soins d'enfants que les non-télétravailleurs et 22 minutes de plus que les télétravailleurs sur place, en gardant les autres variables constantes (tableau 1). La différence de temps consacré aux enfants pour les mères n'était toutefois pas statistiquement significative, une fois prise en compte toutes les caractéristiques<sup>6</sup>.

5. Malgré ces tendances différentes chez les hommes et les femmes, il n'existait aucune différence statistiquement significative dans les écarts en matière de genre entre les trois groupes de travailleurs (testés en utilisant une interaction entre le genre et la situation de télétravail pour le résultat du temps consacré aux travaux ménagers, dans des modèles non présentés ici).

6. La différence ajustée du temps consacré aux soins des enfants par les mères télétravaillant à domicile semblait modérée : 18 minutes par rapport aux non-télétravailleuses et 10 minutes par rapport aux télétravailleuses sur place. Toutefois, les tests statistiques des modèles de régression montrent que nous ne pouvons pas être certains qu'il s'agit d'une différence réelle associée à la variable d'intérêt (télétravail) plutôt qu'au résultat du hasard. Cela est probablement attribuable en partie à la petite taille des échantillons de parents selon le genre et la situation de télétravail.

**Tableau 1**  
**Minutes quotidiennes prédites ajustées pour les parents par rapport au temps total passé avec les enfants (temps de coprésence et temps de soins), selon la situation de télétravail et le genre, 2022**

	Temps total <sup>1</sup>			Temps de coprésence <sup>1</sup>			Temps de soins d'enfants <sup>1</sup>		
	Min. quot. prédites. <sup>2</sup>	Intervalle de confiance de 95%		Min. quot. prédites. <sup>2</sup>	Intervalle de confiance de 95%		Min. quot. prédites. <sup>2</sup>	Intervalle de confiance de 95%	
		limite inférieure	limite supérieure		limite inférieure	limite supérieure		limite inférieure	limite supérieure
<b>Panneau A : Tous les parents</b>									
Non-télétravailleurs	223,6*	205,0	242,2	150,6*	133,7	167,5	73,0*	62,6	83,4
Télétravailleurs sur place	221,4*	189,3	253,5	136,4*	108,8	164,0	85,0*	72,4	97,6
Télétravailleurs à domicile	299,6	267,4	331,8	192,0	165,5	218,6	107,6	91,4	123,8
<b>Panneau B : Pères</b>									
Non-télétravailleurs	200,9 <sup>E*</sup>	179,8	222,0	139,7 <sup>E*</sup>	128,5	150,9	61,2 <sup>E*</sup>	53,1	69,3
Télétravailleurs sur place	197,9 <sup>E*</sup>	161,9	233,9	122,8 <sup>E*</sup>	101,0	144,6	75,1 <sup>E*</sup>	63,9	86,3
Télétravailleurs à domicile	272,0 <sup>E</sup>	220,0	324,0	175,0 <sup>E</sup>	146,7	203,3	96,9 <sup>E</sup>	81,0	112,8
<b>Panel C : Mères</b>									
Non-télétravailleurs	252,7 <sup>E*</sup>	233,0	272,4	162,9 <sup>E*</sup>	145,3	180,5	89,8 <sup>E</sup>	79,3	100,3
Télétravailleurs sur place	244,4 <sup>E*</sup>	206,9	281,9	146,3 <sup>E*</sup>	118,0	174,6	98,1 <sup>E</sup>	79,4	116,9
Télétravailleurs à domicile	323,5 <sup>E</sup>	286,8	360,2	215,4 <sup>E</sup>	184,3	246,5	108,1 <sup>E</sup>	89,8	126,4

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente ( $p < 0,05$ ) de l'estimation pour la catégorie de référence (télétravailleurs à domicile)

1. Le temps total correspond à la somme du temps de coprésence et du temps de soins d'enfants. Le temps de coprésence correspond à la somme du temps déclaré comme passé avec un enfant de n'importe quel âge du ménage, à l'exclusion du temps de sommeil, consacré aux soins personnels ou aux activités de garde d'enfants. Le temps de soins d'enfants correspond à la somme du temps déclaré pour cette activité en tant qu'activité principale, à l'exclusion des déplacements, que les enfants soient présents ou non.

2. Les minutes quotidiennes prédites ajustées (« minutes quotidiennes ajustées ») présentées ci-dessus sont estimées à l'aide de modèles distincts de régression linéaire par MCO pour chaque catégorie d'emploi du temps et selon le genre (tous, pères, mères), toutes les covariables demeurant constantes (voir la section des [méthodes](#) pour obtenir de plus amples détails sur la stratégie analytique). Les modèles tiennent compte de toutes les caractéristiques liées au journal, à la démographie et à l'emploi (voir la section des [mesures](#) pour une liste complète).

Notes : "Min. quot. prédites" = minutes quotidiennes prédites. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les catégories incluses dans les activités principales d'emploi du temps, voir le tableau A.4 en annexe.

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'emploi du temps, 2022.

Toutefois, le temps passé aux soins d'enfants en tant qu'activité principale peut sous-estimer le temps ou le type de temps passé à interagir avec les enfants (en particulier les enfants plus âgés) ainsi que le temps où les parents supervisent les enfants (Folbre et Yoon, 2007; Wray et coll., 2021). En effet, des recherches antérieures sur le télétravail révèlent plus régulièrement une augmentation importante du temps des soins aux enfants en tant qu'activité simultanée, des activités de supervision ou du temps passé avec les enfants (Frazis, 2022; Lyttelton et coll., 2023; Pablonia et Vernon, 2022; Wray, 2021).

Les parents télétravaillant à domicile pendant la journée de référence consacraient plus de temps en coprésence, c'est-à-dire du temps où les enfants étaient présents en dehors des soins aux enfants en tant qu'activité principale. Les parents travaillant à domicile ont passé environ 41 minutes de plus en coprésence que les non-télétravailleurs et 56 minutes de plus que les télétravailleurs sur place, tous les autres facteurs demeurant constants (tableau 1)<sup>7</sup>. Dans l'ensemble, on s'attend donc à ce que les télétravailleurs à domicile passent près d'une heure de plus à s'occuper des enfants (que ce soit en coprésence avec des enfants ou aux soins d'enfants) comparativement aux parents non-télétravailleurs ou télétravailleurs sur place, une fois tous les autres facteurs pris en compte (tableau 1)<sup>8</sup>.

Comme les pères et les mères télétravaillant à domicile ont passé plus de temps avec les enfants que les autres groupes de parents, après l'ajustement des autres facteurs, l'écart entre les genres du temps total passé avec les enfants ne change pas en fonction de la situation de télétravail. Parallèlement, le fait d'examiner le temps total passé avec les enfants, plutôt que de se contenter de considérer le temps passé aux soins d'enfants comme activité principale, souligne certaines différences sexospécifiques dans le type d'activité avec les enfants. Par exemple, les mères télétravaillant à domicile consacraient environ une heure de plus à la coprésence avec les enfants, comparativement aux non-télétravailleuses (tableau 1), toutes les covariables demeurant constantes. Toutefois, les pères télétravaillant à domicile consacraient plus de temps aux soins des enfants et à la coprésence que les pères non-télétravailleurs; tout le reste étant égal (tableau 1).

7. La différence de temps de coprésence entre les télétravailleurs sur place et les non-télétravailleurs n'est toutefois pas statistiquement significative.

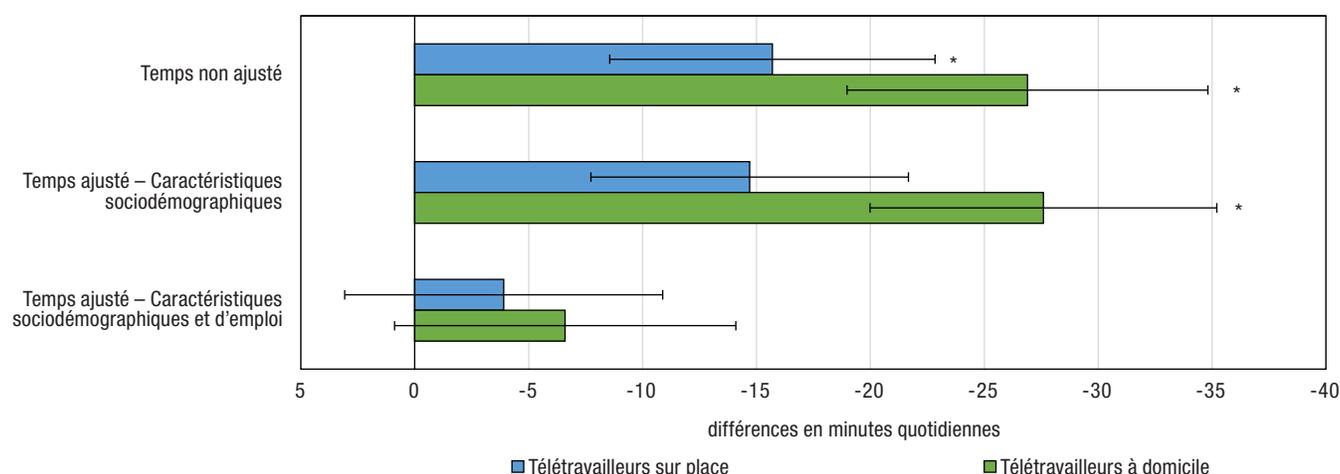
8. En raison de la petite taille de l'échantillon de ce sous-groupe (parents ayant au moins un enfant de moins de 18 ans dans le ménage, ayant travaillé la journée de référence et qui étaient admissibles à l'une des catégories de télétravail), il n'est pas possible de ventiler les types d'activités ayant eu lieu au cours de cette coprésence. Par exemple, des recherches menées aux États-Unis à l'aide de données sur l'emploi du temps suggèrent qu'une partie de la coprésence accrue avec les enfants pourrait avoir lieu pendant le temps de travail rémunéré (Lyttelton et coll., 2022, 2023; Pablonia et Vernon, 2022).

## Aucune différence dans le temps de travail rémunéré selon le statut de télétravail une fois pris en compte les caractéristiques de l'emploi

Les données probantes sur la façon dont le télétravail peut être associé aux heures de travail rémunéré varient. Des recherches antérieures examinant les heures de travail autodéclarées ou moyennes révèlent souvent que le télétravail peut entraîner de plus longues heures ou des heures supplémentaires, à mesure que les limites entre le travail et le domicile deviennent floues (Chung, 2022). Pourtant, des recherches récentes sur l'emploi du temps et les télétravailleurs aux États-Unis, avant et après la pandémie, révèlent que les télétravailleurs consacrent moins de temps au travail rémunéré les jours de référence lorsqu'ils travaillent à domicile (Frazis, 2022; Pabilonia et Vernon, 2022; Restrepo et Zeballos, 2022). Toutefois, même si le temps de travail rémunéré peut différer, ces recherches ne mesurent pas la productivité. En effet, d'autres recherches faites dans les débuts de la pandémie montrent que la plupart des travailleurs canadiens déclaraient généralement être au moins aussi productifs, sinon plus, lorsqu'ils travaillent à domicile (Mehdi et Morissette, 2021a).

### Graphique 3

#### Différences ajustées de minutes quotidiennes de temps de travail rémunéré, selon la situation de télétravail, 2022



\* valeur significativement différente ( $p < 0,05$ ) de l'estimation pour la catégorie de référence (pas de télétravail)

**Notes :** Les barres d'erreur représentent un intervalle de confiance à 95 %. Les estimations présentées ici sont les coefficients de régression (en minutes quotidiennes) pour la situation de télétravail; la catégorie de référence étant les non-télétravailleurs. La différence « non ajustée » correspond à la différence moyenne (voir également le tableau A.2 en annexe). La différence « ajustée, en fonction des caractéristiques sociodémographiques » est estimée à l'aide d'un modèle de régression linéaire par MCO tenant compte des caractéristiques sociodémographiques et du journal. La différence « ajustée, en fonction des caractéristiques sociodémographiques et d'emploi » est estimée à l'aide d'un modèle de régression linéaire par MCO qui tient compte des caractéristiques sociodémographiques, d'emploi et du journal. voir la section des Données, mesures et méthodes pour obtenir de plus amples détails. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les activités incluses dans la catégorie du travail rémunéré, voir le tableau A.4 en annexe.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur l'emploi du temps, 2022.

Le graphique 3 présente la différence du temps de travail rémunéré le jour de référence pour les télétravailleurs à domicile et les télétravailleurs sur place par rapport aux non-télétravailleurs (catégorie de référence). Selon les différences moyennes non ajustées de temps de travail rémunéré, les télétravailleurs à domicile travaillent beaucoup moins que les non-télétravailleurs (différence de 27 minutes) tout comme les télétravailleurs sur place (différence de 16 minutes) (graphique 3). Le fait de tenir compte des facteurs sociodémographiques ne semble pas expliquer cette différence (graphique 3).

Toutefois, il est probable que ces différences de temps de travail rémunéré soient attribuables à des dissimilitudes observées dans les caractéristiques de l'emploi. Par exemple, les télétravailleurs sont plus susceptibles d'occuper des emplois de bureau dans certaines industries (Statistique Canada, 2024a) et sont plus susceptibles d'avoir des horaires flexibles (comme des heures régulières de travail et la capacité de varier les heures de début et de fin du travail) (tableau A.1 en annexe).

En effet, après avoir contrôlé pour les caractéristiques sociodémographiques et d'emploi, la différence statistiquement significative de temps de travail rémunéré disparaît (graphique 3). Par conséquent, on ne s'attend pas à ce que les télétravailleurs à domicile travaillent plus ou moins que les télétravailleurs sur place ou les non-télétravailleurs, toutes les covariables demeurant constantes.

## Accomplir plus qu'une tâche pendant le temps de travail rémunéré

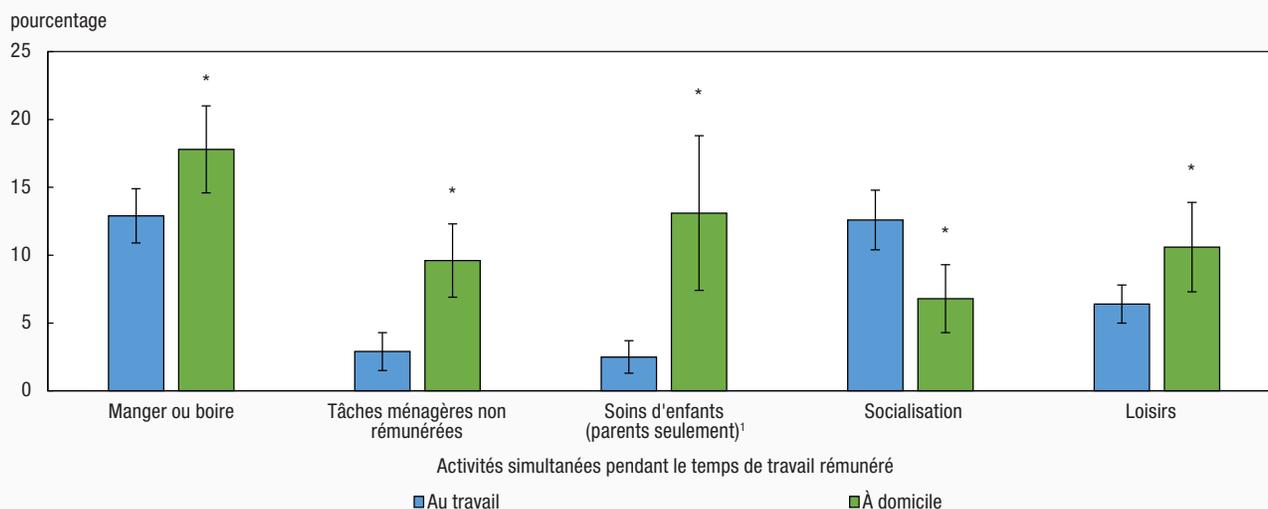
Au cours de la pandémie de COVID-19, le discours populaire sur le télétravail à domicile a porté principalement sur la perception (souvent négative) que les télétravailleurs pourraient combiner leur travail rémunéré à d'autres tâches. Le fait d'accomplir des tâches simultanément ou en rapide alternance est décrit comme une stratégie de gestion du temps permettant aux personnes, en particulier les mères, de concilier les multiples exigences du travail et de la vie personnelle (Offer et Schneider, 2011). Toutefois, les données sur l'emploi du temps appuient-elles l'image populaire du télétravailleur partant une brassée de lessive entre les réunions, répondant aux courriels sur le tapis roulant ou surveillant ses enfants pendant le travail?

Les données sur les activités simultanées du journal de l'EET de 2022 (tableau A.5 en annexe) pourront confirmer ou réfuter cette perception. Pour toutes les activités, sauf le sommeil essentiel, on demande aux répondants s'ils faisaient autre chose en même temps. Une activité simultanée peut être déclarée sans mentionner la durée en minutes quotidiennes en raison des nouveautés dans la conception du questionnaire<sup>9</sup>. De plus, due à des restrictions relatives à la taille de l'échantillon, l'analyse ci-dessous regroupe les travailleurs selon leur lieu de travail pendant la journée de référence. Les personnes ayant effectué un travail rémunéré « sur le lieu de travail » comprennent à la fois les non-télétravailleurs et les télétravailleurs sur place (ayant télétravaillé la semaine précédente), et celles ayant travaillé « à domicile » comprennent les télétravailleurs à domicile.

Les télétravailleurs à domicile étaient plus susceptibles de faire plusieurs tâches en même temps pendant leur période de travail rémunéré, comparativement à ceux travaillant sur place. La probabilité d'effectuer plusieurs tâches en même temps que le travail rémunéré était de 56 % pour les personnes travaillant à domicile, comparativement à 45 % pour celles travaillant en milieu de travail, lorsque toutes les caractéristiques sociodémographiques et d'emploi étaient maintenues constantes. Les femmes demeuraient également plus susceptibles que les hommes de faire plusieurs activités simultanément pendant le travail rémunéré, de sorte que l'écart entre les genres persistait, qu'elles travaillent sur place ou à la maison (résultats non présentés).

### Graphique 4

#### Probabilité prédite de certaines activités simultanées pendant le temps de travail rémunéré, selon le lieu de travail pendant la journée de référence, 2022



\* valeur significativement différente ( $p < 0,05$ ) de l'estimation pour la catégorie de référence (au travail)

1. La probabilité prédite que des activités de soins aux enfants non rémunérés soient effectuées pendant le travail rémunéré n'est présentée que pour les parents; c.-à-d. ceux ayant au moins un enfant à domicile de moins de 18 ans, comme pour les autres analyses liées aux soins d'enfants de la présente étude.

**Notes :** Les barres d'erreur représentent un intervalle de confiance à 95 %. Les probabilités prédites présentées ci-dessus sont estimées à l'aide de modèles de régression logistique distincts pour chaque catégorie d'activité simultanée, toutes les covariables demeurant constantes (voir la section des méthodes pour obtenir de plus amples détails sur la stratégie analytique). Les modèles tiennent compte de toutes les caractéristiques liées au journal, à la démographie et à l'emploi (voir la section des mesures pour une liste complète). Pour obtenir de plus amples renseignements sur les catégories incluses dans les activités simultanées de l'emploi du temps, voir le tableau A.5 en annexe.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur l'emploi du temps, 2022.

9. Pour estimer la durée approximative des activités simultanées, l'EET de 2022 pose une question de suivi sur le temps que le répondant a consacré à cette activité simultanée, avec les catégories de réponse : « peu de temps », « environ la moitié du temps qu'a duré mon activité principale » et « aussi longtemps que mon activité principale ». La présente étude ne porte pas sur ces mesures.

Normalement, on s'attend à ce que certaines tâches simultanées se déroulent dans le cadre du travail rémunéré, tant pour le travail sur place que pour le travail à domicile; par exemple, l'activité la plus courante était de manger ou de boire. Les personnes télétravaillant à domicile étaient 5 points de pourcentage plus susceptibles que celles travaillant sur place à manger ou à boire pendant le travail rémunéré, une fois les caractéristiques sociodémographiques et de l'emploi sont prises en compte (graphique 4). Elles étaient également plus portées à faire des activités de loisir simultanément pendant le travail, comme lire, regarder la télévision ou écouter de la musique. En revanche, les personnes qui travaillaient sur place étaient environ 6 points de pourcentage plus susceptibles de socialiser (en personne ou virtuellement) pendant le travail rémunéré que celles travaillant à la maison (graphique 4), toutes choses étant égales.

Au-delà des activités courantes comme manger ou écouter de la musique, on mentionne souvent la capacité de combiner le travail rémunéré avec les tâches ménagères non rémunérées et les soins à domicile. Des études ont montré que les personnes travaillant à domicile étaient plus susceptibles de combiner leurs tâches professionnelles et des tâches domestiques ou familiales que celles travaillant sur place (Schieman et Young, 2015).

En effet, cette recherche démontre aussi que le télétravail à domicile était associé à une plus grande probabilité d'effectuer des tâches ménagères non rémunérées ou de s'occuper d'autres personnes en même temps que le travail rémunéré. Les télétravailleurs à domicile étaient 7 points de pourcentage plus susceptibles que ceux travaillant sur place d'effectuer des tâches ménagères non rémunérées en même temps que leur travail rémunéré, en gardant les autres variables constantes (10 % contre 3 %).

Pour les parents en particulier, ceux travaillant à domicile étaient 10 points de pourcentage plus susceptibles de combiner des soins non rémunérés à leur travail rémunéré, après prise en compte de tous les autres facteurs. En gardant le reste constant, la probabilité prédite de prodiguer des soins non rémunérés et d'effectuer du travail rémunéré était de 13 % pour les parents.

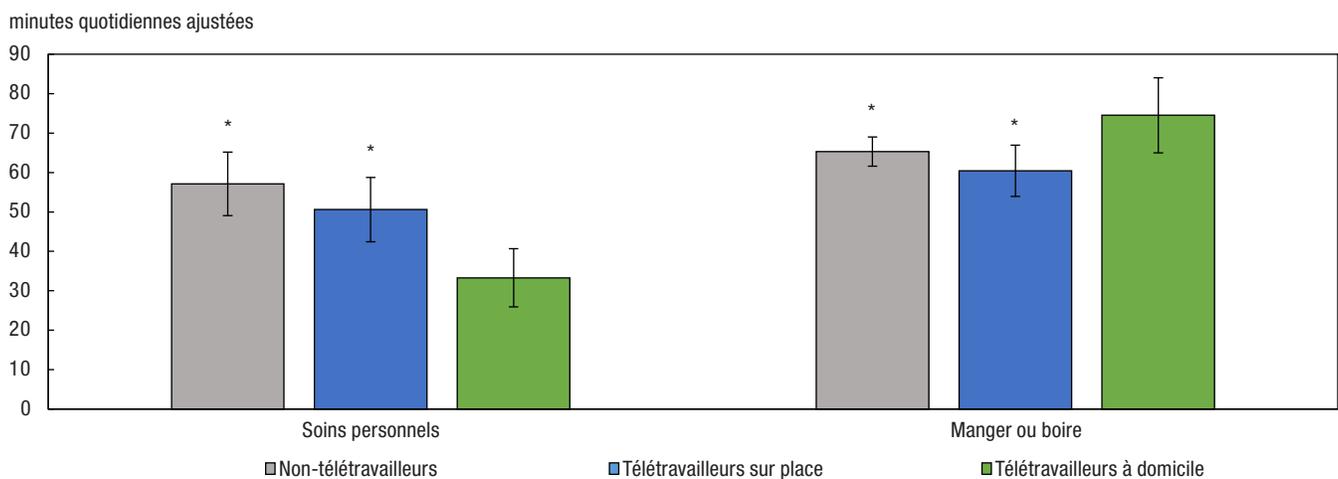
## Le travail à domicile est associé à plus de temps consacré au sommeil et aux repas, mais moins aux soins personnels

Des recherches antérieures sur l'emploi du temps et le télétravail suggèrent que le temps économisé sur les déplacements domicile-lieu de travail pourrait être réalloué à des activités de soins personnels pouvant améliorer l'équilibre entre travail et vie personnelle et le bien-être, comme plus de sommeil et plus de temps consacré aux repas (Frazis, 2022; Pabilonia et Vernon, 2022; Restrepo et Zeballos, 2022).

Cependant les données de 2022 sur l'emploi du temps montrent que le travail à domicile est associé à une diminution du temps consacré aux soins personnels (Tableau A.4 en annexe). Les télétravailleurs à domicile ont consacré 24 minutes de moins aux soins personnels que les non-télétravailleurs et 17 minutes de moins que les télétravailleurs sur place, une fois les caractéristiques sociodémographiques et professionnelles prises en compte. Des études antérieures ont émis l'hypothèse que cela pourrait être attribuable à une moindre pression pour les personnes travaillant à domicile de passer du temps sur des activités de soins personnels, comparativement aux personnes devant se présenter à leur lieu de travail (Frazis, 2022; Pabilonia et Vernon, 2022; Restrepo et Zeballos, 2022).

Le travail à domicile était également associé à plus de temps passé aux repas (manger et boire). En moyenne, les télétravailleurs à domicile ont déclaré y passer environ 9 minutes de plus que les non-télétravailleurs et 14 minutes de plus que les télétravailleurs sur place, toutes choses étant égales (graphique 5). Aucune différence statistiquement significative ne distinguait les télétravailleurs sur place et les non-télétravailleurs.

**Graphique 5**  
**Minutes quotidiennes prédites ajustées consacrées aux soins personnels et à manger, par situation de télétravail, 2022**



\* valeur significativement différente ( $p < 0,05$ ) de l'estimation pour la catégorie de référence (télétravailleurs à domicile)

**Notes :** Les barres d'erreur représentent un intervalle de confiance à 95 %. Les minutes quotidiennes prédites ajustées présentées ci-dessus sont estimées à l'aide de modèles distincts de régression linéaire par moindres carrés ordinaires (MCO) pour chaque catégorie d'emploi du temps, toutes les covariables demeurant constantes (voir la section des méthodes pour obtenir de plus amples détails sur la stratégie analytique). Les modèles tiennent compte de toutes les caractéristiques liées au journal, à la démographie et à l'emploi (voir la section des mesures pour une liste complète). Pour obtenir de plus amples renseignements sur les activités incluses dans les catégories de soins personnels et repas, voir le tableau A.4 en annexe.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur l'emploi du temps, 2022.

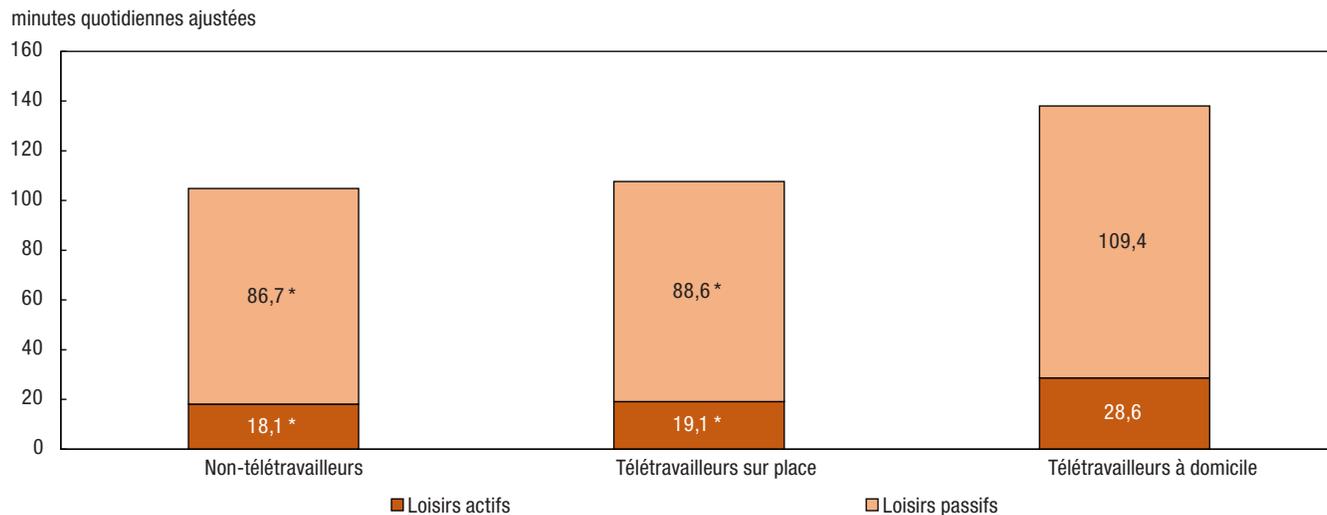
Enfin, les télétravailleurs à domicile ont dormi environ 23 minutes de plus que les non-télétravailleurs et 19 minutes de plus que les télétravailleurs sur place; après la prise en compte des différentes caractéristiques sociodémographiques et d'emploi (tableau A.3 en annexe). Bien que cette étude ne s'y attarde pas, des recherches menées aux États-Unis indiquent que cette augmentation du sommeil pourrait également être due à un décalage des heures d'éveil, ce qui signifie des heures de réveil plus tardives les jours de travail à domicile (Pabilonia et Vernon, 2022).

## Les télétravailleurs à domicile consacrent plus de temps aux loisirs passifs et actifs

Le télétravail à domicile permettrait aussi plus de temps libre; ce qui est souvent lié au temps économisé sur les déplacements domicile-lieu de travail. Des recherches antérieures montrent que le travail à domicile est lié à plus de temps passé à des loisirs passifs, comme regarder la télévision ou utiliser l'ordinateur (Pabilonia et Vernon, 2022; Frazis, 2022). Les données sur les loisirs actifs (comme faire de l'exercice ou du sport) sont moins claires.

Dans l'ensemble, le télétravail à domicile est associé à plus de temps libre que le travail sur place. Les télétravailleurs à domicile ont consacré environ une demi-heure de plus à des activités de loisir, comparativement aux télétravailleurs sur place et aux non-télétravailleurs, tout le reste étant égal (graphique 6). Ce temps supplémentaire consacré aux loisirs a été observé pour les activités de loisir passives (p. ex., lecture, regarder la télévision, utiliser l'ordinateur) ainsi que les activités de loisir actives (p. ex. des activités physiques comme les sports organisés ou récréatifs, exercices ou activités de plein air; ou d'autres activités actives (p. ex., des passe-temps, les arts ou jouer à des jeux) (voir annexe Tableau A.4).

**Graphique 6**  
Minutes quotidiennes prédites ajustées consacrées aux loisirs actifs et passifs, selon la situation de télétravail, 2022



\* valeur significativement différente ( $p < 0,05$ ) de l'estimation pour la catégorie de référence (télétravailleurs à domicile)

**Notes :** Les minutes quotidiennes prédites ajustées présentées ci-dessus sont estimées à l'aide de modèles distincts de régression linéaire par moindres carrés ordinaires (MCO) pour chaque catégorie d'emploi du temps, toutes les covariables demeurant constantes (voir la section des méthodes pour obtenir de plus amples détails sur la stratégie analytique). Les modèles tiennent compte de toutes les caractéristiques liées au journal, à la démographie et à l'emploi (voir la section des mesures pour une liste complète). Les intervalles de confiance sont présentés dans le tableau A.6 en annexe. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les activités incluses dans la catégorie de loisir, voir le tableau A.4 en annexe.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur l'emploi du temps, 2022.

Toutes choses étant égales, on prévoit que les télétravailleurs à domicile consacrent un peu moins de deux heures (110 minutes) à des activités de loisir passives, alors que les non-télétravailleurs et les télétravailleurs sur place devraient y consacrer environ 1,5 heure (graphique 6). Cela représente environ 23 minutes de plus que les non-télétravailleurs et 21 minutes de plus que les télétravailleurs sur place, toutes choses étant égales. La plus grande partie de cette différence consacrée aux loisirs passifs était attribuable à regarder la télévision en particulier (tableau A.3 en annexe).

De plus, lors du travail à domicile, les télétravailleurs consacraient de 10 à 11 minutes de plus par jour à des activités de loisir actives, toutes les covariables demeurant constantes (graphique 6), comparativement aux non-télétravailleurs et aux télétravailleurs sur place, respectivement. Même si le nombre réel de minutes consacrées aux activités de loisir actives était inférieur, l'augmentation relative de la durée moyenne était supérieure (différence de 58 % pour les loisirs actifs comparativement à une différence de 29 % pour les loisirs passifs pour les télétravailleurs à domicile par rapport aux non-télétravailleurs).

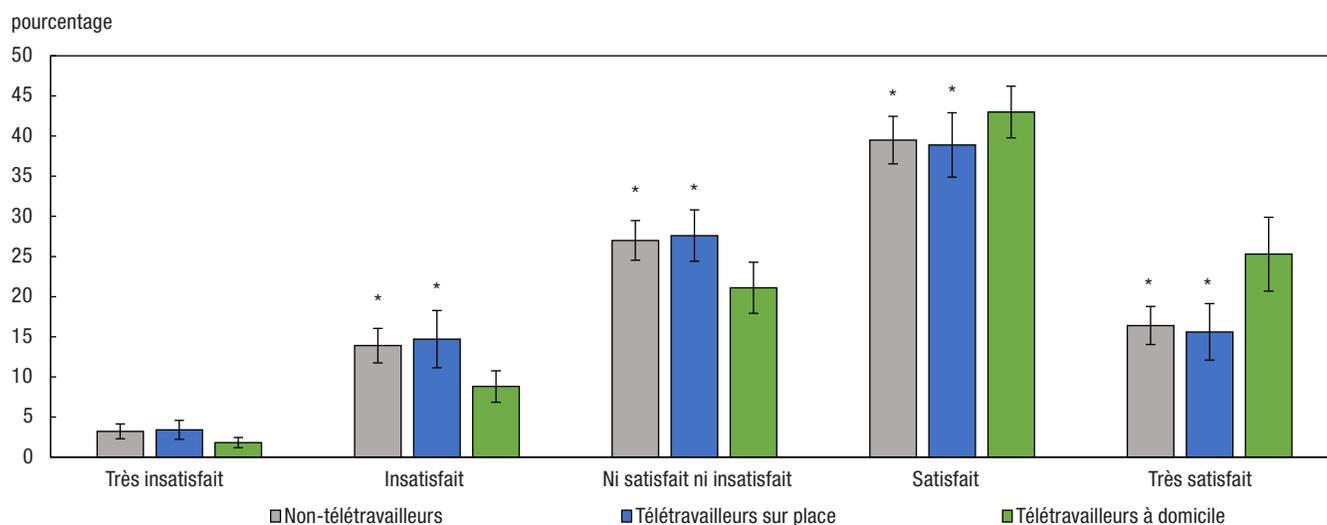
## Les télétravailleurs à domicile sont plus satisfaits de leur équilibre travail-vie personnelle

Même si le télétravail est souvent présenté comme un outil pour concilier le travail et la vie personnelle, la relation entre la flexibilité de travailler à domicile et le bien-être est en fait un « paradoxe » (Chung, 2022). D'une part, le télétravail peut être un attribut d'emploi souhaitable, en particulier pour les emplois où le télétravail est possible. Dans cette optique, le télétravail est conçu pour permettre aux travailleurs de concilier les exigences du travail et de la vie familiale ou personnelle, de réduire les longs déplacements et les coûts financiers, et peut-être de répartir le temps différemment en général, comme cela est décrit ci-dessus.

D'autre part, le travail à domicile peut mener à l'érosion des limites, tant physiques que mentales, entre le travail et la vie; ce qui accroît les conflits de rôles ou les tensions, surtout en ce qui concerne les technologies de l'information et des communications (TIC) permettant aux travailleurs d'être toujours joignables. Cela est attribuable en partie à l'emploi du temps; le travail à domicile peut entraîner un empiétement du travail rémunéré dans la vie familiale ou peut également étendre les attentes et le fardeau en matière de tâches ménagères non rémunérées et de soins aux autres, surtout pour les femmes. La façon dont le télétravail peut être associé à l'équilibre travail-vie personnelle et à la pression temporelle est donc complexe (Charalampous et coll., 2019; Chung & van der Lippe, 2020; Chung, 2022; Kim et coll., 2019).

### Graphique 7

#### Probabilités prédites de satisfaction par rapport à l'équilibre travail-vie personnelle, selon la situation de télétravail, 2022



\* valeur significativement différente ( $p < 0,05$ ) de l'estimation pour la catégorie de référence (télétravailleurs à domicile)

**Notes :** Les barres d'erreur représentent un intervalle de confiance à 95 %. Les probabilités prédites présentées ci-dessus sont estimées à l'aide d'un modèle de régression logistique ordonnée du résultat relatif à la satisfaction à l'égard de l'équilibre travail-vie personnelle, toutes les covariables demeurant constantes (voir la section des méthodes pour obtenir de plus amples détails sur la stratégie analytique). Les modèles tiennent compte de toutes les caractéristiques liées au journal, à la démographie et à l'emploi (voir la section des mesures pour une liste complète).

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur l'emploi du temps, 2022.

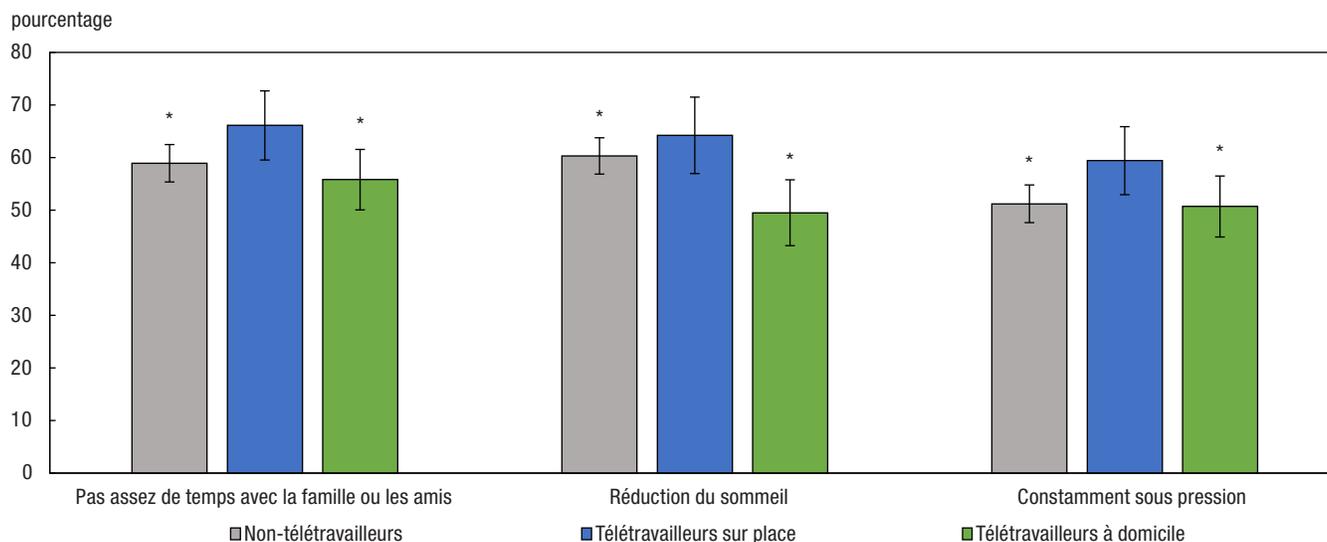
En moyenne, les télétravailleurs à domicile ont déclaré être plus satisfaits de leur équilibre travail-vie personnelle que les télétravailleurs sur place et les non-télétravailleurs (résultats des différences moyennes non présentés ici). Après ajustements aux facteurs sociodémographiques et liés à l'emploi pouvant également être associés à la conciliation travail-vie personnelle, cette relation est demeurée en grande partie la même. Les télétravailleurs à domicile étaient 12 points de pourcentage plus susceptibles que les non-télétravailleurs et 14 points de pourcentage plus susceptibles que les télétravailleurs sur place d'être satisfaits ou très satisfaits de leur équilibre travail-vie personnelle, le reste demeurant constant (graphique 7); cela s'expliquant principalement par la plus grande probabilité, toutes les covariables demeurant constantes, pour les télétravailleurs à domicile d'être « très satisfaits » et la plus faible probabilité d'être « insatisfaits », comparativement aux autres groupes de travailleurs (graphique 7).

## Les télétravailleurs sur place ressentent davantage de contraintes de temps

Une autre mesure du bien-être liée au télétravail et à l'emploi du temps est la façon dont les télétravailleurs et les non-télétravailleurs peuvent ressentir différemment les contraintes de temps. Si le travail à domicile permet aux télétravailleurs de réattribuer leur temps de déplacement ou de mieux gérer les demandes liées au travail et à la maison, on s'attend à ce que les contraintes de temps soient plus faibles. En revanche, si le travail à domicile est associé à un flou entre le travail et les rôles familiaux ainsi qu'à la pression de mener plusieurs tâches de front, il est possible qu'il n'y ait aucune différence, ou que les contraintes de temps soient encore plus élevées.

### Graphique 8

#### Probabilités prédites de certaines dimensions de contraintes de temps, selon la situation de télétravail, 2022



\* valeur significativement différente ( $p < 0,05$ ) de l'estimation pour la catégorie de référence (télétravailleurs à domicile)

**Notes :** Les barres d'erreur représentent un intervalle de confiance à 95 %. Les probabilités prédites présentées ci-dessus sont estimées à l'aide de modèles de régression logistique distincts pour chaque mesure de contrainte de temps, toutes les covariables demeurant constantes (voir la section des méthodes pour obtenir de plus amples détails sur la stratégie analytique). Les modèles tiennent compte de toutes les caractéristiques liées au journal, à la démographie et à l'emploi (voir la section des mesures pour une liste complète).

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur l'emploi du temps, 2022.

En 2022, les télétravailleurs sur place étaient plus susceptibles que les télétravailleurs à domicile et les non-télétravailleurs de ressentir les contraintes de temps dans diverses dimensions. Par exemple, une fois les caractéristiques sociodémographiques et d'emploi prises en compte, les télétravailleurs sur place étaient 10 points de pourcentage plus susceptibles que les télétravailleurs à domicile et 7 points de pourcentage plus susceptibles que les non-télétravailleurs de s'inquiéter de ne pas passer suffisamment de temps avec leur famille et leurs amis (graphique 8).

Les télétravailleurs sur place étaient également 8 points de pourcentage plus susceptibles de déclarer être constamment stressés, parce qu'ils essayaient d'en faire plus qu'ils n'en pouvaient, comparativement aux non-télétravailleurs et aux télétravailleurs à domicile, une fois tous les autres facteurs pris en compte. De plus, les télétravailleurs sur place et les non-télétravailleurs étaient plus susceptibles que les télétravailleurs à domicile de déclarer avoir réduit leur sommeil lorsqu'ils avaient besoin de plus de temps. Tout le reste étant égal, on estime que les télétravailleurs sur place étaient 15 points de pourcentage plus susceptibles que les télétravailleurs à domicile et 4 points de pourcentage plus susceptibles que les non-télétravailleurs de déclarer réduire leur temps de sommeil.

Cette étude n'explique pas entièrement les raisons de cette différence dans la perception de la pression du temps ressentie par les télétravailleurs sur place. La recherche sur les répercussions du travail hybride est un domaine de données probantes émergent (p. ex., Bloom et coll., 2023 ; Fan et Moen, 2023), d'autant plus que moins d'employés travaillent entièrement à distance par rapport au confinement du début de la pandémie. Des recherches futures sont nécessaires pour étudier ces télétravailleurs « sur place » – qui peuvent être plus susceptibles d'avoir des horaires hybrides – y compris la façon dont leur type d'emploi peut expliquer les différentes perceptions du temps.

## Conclusion

Après une forte augmentation du télétravail pendant la pandémie de COVID-19, de nombreux travailleurs ont continué de travailler en partie ou exclusivement à domicile en 2022 et 2023 (p. ex. Statistique Canada, 2024a). Le télétravail à domicile peut déplacer les activités quotidiennes des travailleurs et possiblement améliorer le bien-être, mais il peut aussi brouiller les limites entre le travail et le domicile; ce qui entraîne de plus longues heures de travail, des inégalités dans les responsabilités professionnelles et de soins aux autres et une diminution du bien-être (p. ex. Chung & van der Lippe, 2020).

À l'aide de nouvelles données tirées de l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022, la présente étude révèle que le télétravail est associé à la façon dont les employés canadiens passent leurs journées dans plusieurs dimensions de l'emploi du temps. Ces tendances variées peuvent être observées même en tenant compte des différences entre les télétravailleurs et les non-télétravailleurs en ce qui concerne les caractéristiques sociodémographiques ou les types d'emplois occupés.

Notamment, les télétravailleurs à domicile économisaient plus d'une heure par jour sur le temps de navettage, comparativement aux non-télétravailleurs et aux télétravailleurs sur place. Les télétravailleurs à domicile ont passé plus de temps à dormir et à manger, à s'engager dans des activités récréatives actives et passives et à effectuer des tâches ménagères non rémunérées, une fois les facteurs socioéconomiques pris en compte. De plus, les parents télétravaillant à domicile passaient plus de temps avec leurs enfants et à leurs soins tout le reste étant égal. Toutefois, il n'y a aucune différence dans le temps de travail rémunéré, si l'on tient compte des différents types d'emplois occupés par les télétravailleurs et les non-télétravailleurs. Ceux qui travaillaient à domicile étaient plus susceptibles de déclarer avoir effectué plusieurs tâches simultanément pendant leurs activités de travail rémunéré, comme manger ou effectuer un travail ou des soins non rémunérés en tant qu'activité simultanée, mais étaient moins susceptibles de socialiser simultanément pendant leur temps de travail.

De plus, le télétravail à domicile est associé à un meilleur équilibre travail-vie personnelle et à de moindres contraintes de temps. Par exemple, les télétravailleurs à domicile ont des niveaux de satisfaction prédits plus élevés à l'égard de leur équilibre travail-vie personnelle que ceux des télétravailleurs sur place et des non-télétravailleurs, une fois les différences de caractéristiques sociodémographiques et d'emploi prises en compte.

Étonnamment, les télétravailleurs sur place (télétravaillant la semaine précédente, mais sur place la journée du journal) étaient plus susceptibles de déclarer des contraintes de temps plus élevées que les non-télétravailleurs et les télétravailleurs à domicile. Le fait de tenir compte des différences de caractéristiques sociodémographiques ou d'emploi n'explique pas ce lien. Les raisons de cette différence ne sont pas claires. Le temps de navettage légèrement plus long observé chez les télétravailleurs sur place pourrait contribuer à ces contraintes de temps. Il est également possible que les télétravailleurs sur place soient plus susceptibles d'avoir des horaires hybrides et que le manque de stabilité qu'entraîne l'alternance entre le travail et la maison puisse contribuer à accroître les contraintes de temps (par ex : voir la discussion dans Fan & Moen, 2023). De futures recherches devraient explorer davantage les différences entre les divers horaires de travail hybrides, entre autres, pour essayer de mieux comprendre les répercussions des divers horaires hybrides sur les contraintes de temps et les autres mesures de bien-être.

Plusieurs limites de cette étude méritent d'être notées. Premièrement, l'EET de 2022 ne peut pas faire la distinction complète entre le travail à domicile et les travailleurs hybrides et complètement à distance, en raison du type de questions posées et de la référence à la « semaine précédant » l'enquête. Deuxièmement, due à la petite taille d'échantillon des télétravailleurs qui ont mentionné des activités de travail rémunéré dans leur journal, il n'est pas possible d'explorer de manière plus approfondie l'hétérogénéité entre les différents groupes de télétravailleurs (p. ex. selon le genre, l'âge, le groupe racisé, la situation vis-à-vis de l'incapacité, etc.) Troisièmement, comme les journaux de l'EET de 2022 ne sont recueillis qu'auprès d'un répondant par ménage, il n'est pas possible de déterminer si l'emploi du temps des autres membres du ménage est touché.

Quatrièmement, cette étude n'examine pas l'horaire des différentes activités. Il est possible que les télétravailleurs à domicile réorientent le temps gagné sur les déplacements vers d'autres activités, tel le sommeil ou la garde des enfants, comme le montrent d'autres recherches (Pabilonia & Vernon, 2022). Lorsqu'ils sont à la maison, les télétravailleurs peuvent également être en mesure de faire des activités telles que des tâches ménagères ou l'exercice entre les heures de travail rémunéré ou pendant les pauses. Pourtant, le temps de travail rémunéré n'est pas différent pour les télétravailleurs à domicile. Les frontières floues du télétravail pourraient signifier que le travail rémunéré empiète sur

la vie familiale (Chung & van der Lippe, 2020). Par exemple, le travail peut être plus fragmenté (Pabilonia & Vernon, 2022) – accompli en dehors des « heures de base », tôt le matin ou plus tard dans la soirée – que lorsque l'on travaille sur place. Enfin, il est important de noter que les analyses sur les activités simultanées n'estiment pas la durée de ces activités; des recherches futures sont nécessaires.

En général, cette étude contribue à nos connaissances sur la façon dont la réalité changeante du télétravail peut avoir une incidence sur la vie des Canadiens et des Canadiennes. La présente étude est la première à utiliser des données sur l'emploi du temps au Canada pour étudier le télétravail depuis la pandémie de COVID-19. Les résultats présentés ici reflètent généralement les tendances semblables relevées dans des recherches récentes menées dans d'autres pays, comme les États-Unis (Frazis, 2022; Pabilonia et Vernon, 2022; Restrepo et Zeballos, 2022). Dans l'ensemble, une fois les différences dans la probabilité de télétravail prises en compte pour différents groupes et types d'emplois, le télétravail à domicile semble être lié à des habitudes différentes de temps dans la vie quotidienne.

## Données, mesures et méthodologie

### Données

L'Enquête sur l'emploi du temps (EET) de 2022 est une enquête transversale menée auprès d'une population cible composée de personnes âgées de 15 ans et plus, non institutionnalisées et non résidentes dans une réserve de Premières Nations, vivant dans les 10 provinces. La collecte des données a eu lieu entre juillet 2022 et juillet 2023. Les réponses ont été recueillies au moyen d'un questionnaire électronique auto-administré et/ou d'une interview téléphonique assistée par ordinateur (ITAO). Le taux de réponse à l'enquête était de 31 % et l'échantillon complet était de 12 336 répondants.

L'EET utilise un journal de 24 heures qui, rétrospectivement, recueille toutes les activités effectuées par un répondant à partir de 4 h, un jour de référence désigné, et se terminant à 4 h le lendemain. Les activités avaient une durée minimale de 5 minutes. Pour chaque activité, des renseignements ont été recueillis sur ce que le répondant faisait (« activité principale »), le temps y étant consacré en minutes, ce que le répondant faisait d'autre (« activité simultanée »), l'endroit de l'activité et les autres personnes présentes pendant l'activité.

### Échantillon

Cette étude compare les télétravailleurs aux non-télétravailleurs au moyen de deux mesures distinctes de l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022 (voir [Mesure du télétravail et de l'emploi du temps](#) pour obtenir de plus amples détails). Premièrement, dans le questionnaire de l'enquête, des questions sur le télétravail ont été posées aux répondants employés (n'inclus pas les travailleurs autonomes) dont la principale activité au cours de la semaine précédente était de travailler à un emploi rémunéré<sup>10</sup>. Les télétravailleurs sont ceux ayant déclaré avoir télétravaillé à domicile, dans un espace de cotravail ou ailleurs au cours de la semaine précédente<sup>11</sup>. Deuxièmement, à la suite d'études récentes sur le télétravail et les données sur l'emploi du temps (p. ex. Frazis, 2022; Lyttelton et coll. 2022, 2023; Pabilonia et Vernon, 2022), le lieu de travail rémunéré<sup>12</sup> est indiqué dans le journal de l'emploi du temps.

La **situation de télétravail** est donc définie selon trois catégories : 1) les **non-télétravailleurs**, n'ayant pas déclaré de télétravail au cours de la semaine précédente et ayant effectué du travail rémunéré sur leur lieu de travail (ou ayant voyagé pour affaires) le jour de référence<sup>13</sup>; 2) les **télétravailleurs sur place**, ayant télétravaillé au cours de la

10. Les employés en vacances au cours de la semaine précédente ou en congé parental, ou ceux ayant déclaré ne pas avoir travaillé la semaine précédente aux questions sur le télétravail et n'avoir pas de travail rémunéré la journée du journal, ont tous été interrogés sur le télétravail, mais ont été exclus de cette étude.

11. Étant donné que cette question n'excluait pas explicitement les personnes travaillant régulièrement au bureau, mais apportant du travail à la maison, seules celles ayant télétravaillé pendant au moins un jour ouvrable régulier (calculé en utilisant les heures de travail hebdomadaires habituelles du répondant et le nombre habituel de jours travaillés par semaine) ont été incluses comme télétravailleurs.

12. L'échantillon est limité aux personnes ayant effectué au moins deux heures de travail rémunéré (autre que le navetage) la journée du journal. Malgré la variation des seuils d'une étude à l'autre (p. ex. Pabilonia et Vernon [2022] ne portent que sur les jours de la semaine), un seuil est utilisé pour saisir les journées principalement structurées autour du travail rémunéré et pour tenter d'éviter les journées où les télétravailleurs peuvent simplement faire des heures supplémentaires à la maison (Lyttelton et coll., 2022, 2023).

13. Nous excluons les répondants n'ayant déclaré aucun télétravail au cours de la semaine précédant l'enquête, mais ayant déclaré du temps de travail rémunéré à domicile la journée de référence. Étant donné que la question de l'enquête porte sur la semaine précédente, alors que la journée de référence indique le jour précédent ou dans les 48 heures précédentes, il n'est pas possible de déterminer de façon adéquate s'il s'agit de télétravailleurs ou non.

semaine précédente, mais ayant effectué du travail rémunéré sur place<sup>14</sup> le jour de référence; 3) **les télétravailleurs à domicile**, ayant télétravaillé au cours de la semaine précédente et ayant effectué un travail rémunéré à domicile<sup>15</sup> le jour de référence.

## Mesures

La présente étude examine plusieurs catégories sélectionnées d'**emploi du temps en tant qu'activité principale**, y compris le sommeil, les soins personnels, les repas, le travail rémunéré, les tâches ménagères, les loisirs (y compris les activités actives et passives) et le transport (y compris le navettage au travail et d'autres moyens de transport) (voir le tableau A.4 en annexe). Seules les catégories relatives à l'emploi du temps variant selon la situation de télétravail sont présentées. Pour les parents, le temps passé avec les enfants est saisi à l'aide de trois mesures : le temps passé aux soins des enfants (garde des enfants comme activité principale), le temps de coprésence (lorsque les parents ont déclaré qu'un enfant de leur ménage, peu importe son âge, était présent lors de leurs activités autres que le sommeil, les soins personnels ou les soins des enfants) et le temps total (somme du temps de coprésence et du temps consacré aux soins d'enfants).

La présente étude examine également certaines catégories d'**activités simultanées** visant à mesurer le multitâche ou la pluriactivité, y compris l'alimentation, les tâches ménagères non rémunérées, les soins non rémunérés, la socialisation et les loisirs (voir les détails au tableau A.5 en annexe). Étant donné que l'EET de 2022 ne recueille pas les données exactes sur le temps consacré aux activités simultanées, seule la **participation** à ces activités est analysée.

De plus, un certain nombre de variables sont utilisées dans les modèles de régression (voir les [méthodes](#) ci-dessous) pour tenir compte des différences pertinentes entre les caractéristiques de groupes qui peuvent être liées à la fois à la propension au télétravail et aux habitudes d'emploi du temps. Premièrement, les **caractéristiques du journal** comprennent le mode de collecte (interview téléphonique et questionnaire électronique) et si le journal a été recueilli au cours de l'été, une fin de semaine ou une journée atypique. Deuxièmement, les **caractéristiques sociodémographiques** comprennent le genre<sup>16</sup>, l'âge, la présence d'un conjoint ou d'un partenaire dans le ménage, le statut parental (c.-à-d. avoir au moins un enfant du ménage de moins de 18 ans), le niveau de scolarité, le groupe racisé par rapport à un groupe non racisé, le statut d'immigrant, le statut d'incapacité<sup>17</sup>, les régions rurales, et région du Canada. Pour les analyses portant spécifiquement sur les parents, l'âge du plus jeune enfant a également été inclus. Troisièmement, les **caractéristiques d'emploi** comprenaient le fait d'avoir un horaire régulier, d'avoir la possibilité de varier les heures de début et de fin, les heures de travail rémunérées habituelles à tous les emplois, d'occuper un emploi unique ou plusieurs au cours des 12 mois précédents, la profession (codes à deux chiffres de la Classification nationale des professions)<sup>18</sup> et le secteur industriel (Codes à quatre chiffres du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord). Le tableau A.1 de l'annexe fournit de plus amples détails sur la mesure de ces variables ainsi que sur la répartition de ces caractéristiques dans l'échantillon analytique utilisé dans cette étude.

## Méthodes

La présente étude utilise des analyses de régression multivariées pour examiner les liens entre le télétravail et l'emploi du temps, ainsi que le télétravail et le bien-être. Ces modèles sont utilisés pour tenir compte des effets de composition (p. ex. différences entre les caractéristiques socioéconomiques et les types d'emplois) entre les groupes, afin d'essayer d'isoler le lien entre le statut de télétravail et l'emploi du temps; principale question de

14. Un petit nombre de personnes ayant télétravaillé au cours de la semaine précédente ont déclaré travailler à la maison et au bureau la journée du journal. La plupart ont toutefois déclaré plus d'heures au bureau; ce qui suggère qu'elles ont peut-être apporté du travail à la maison. Comme les vérifications de la robustesse des diverses façons de classer ces répondants n'ont révélé aucune différence, nous avons choisi de les coder comme des travailleurs sur place.

15. Un petit nombre de personnes ayant télétravaillé au cours de la semaine précédente ont déclaré travailler à ailleurs qu'au domicile ou au bureau la journée de référence. En raison du risque d'erreur de codage dans le journal des « autres » lieux de travail, nous excluons ces répondants et nous nous concentrons uniquement sur ceux ayant travaillé à domicile.

16. Étant donné la petite taille de la population non binaire, il est parfois nécessaire d'agréger les données dans une variable sur le genre à deux catégories pour protéger la confidentialité des réponses fournies. Dans ces cas, les personnes de la catégorie « personnes non binaires » sont réparties dans les deux autres catégories de genre et sont désignées par le signe +.

17. Les personnes ayant une incapacité ont été repérées à partir de leurs réponses aux questions d'identification des incapacités (QII). Pour de plus amples renseignements sur l'élaboration et le contenu des différentes versions des QII, veuillez consulter : [Nouvelle mesure de l'incapacité dans les enquêtes : questions d'identification des incapacités \(QII\) \(statcan.gc.ca\)](#).

18. Pour la catégorie professionnelle, la présente étude utilise la variante de la Classification nationale des professions (CNP) 2021, version 1.0 avec agrégats pour l'analyse de la population active; norme recommandée. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez : [Avis de publication d'une nouvelle variante de la Classification nationale des professions \(CNP\) 2021 version 1.0 avec agrégats pour l'analyse de la population active](#).

recherche de la présente étude. Par conséquent, cette étude présente principalement ces différences ajustées. Les différences moyennes non ajustées entre les résultats liés à l'emploi du temps sont présentées au tableau A.2 en annexe à titre de référence.

Des modèles de régression linéaire des moindres carrés ordinaires (MCO)<sup>19</sup> ont été estimés séparément pour chaque catégorie d'emploi du temps; le cas échéant, les modèles ont été estimés séparément selon le genre. Des modèles de régression logistique ordonnée ont été utilisés pour estimer le résultat de la conciliation travail-vie personnelle (graphique 7). Des modèles de régression logistique ont été estimés séparément pour chaque mesure individuelle de contrainte de temps (graphique 8). Tous les modèles ont été estimés en ajoutant séquentiellement trois blocs de variables : 1) caractéristiques du journal, 2) caractéristiques sociodémographiques et 3) caractéristiques d'emploi (voir les [mesures](#) pour en savoir plus). Les coefficients pour la variable d'intérêt indépendante, la situation de télétravail, sont résumés au tableau A.3 en annexe.

Des modèles utilisant les trois blocs de variables ont ensuite servi à prédire des estimations ajustées de la variable dépendante, maintenant toutes les variables de contrôle aux valeurs moyennes de l'échantillon complet de tous les travailleurs admissibles<sup>20</sup>. Pour ce qui est des résultats relatifs à l'emploi du temps, ces estimations ajustées doivent être interprétées comme des minutes quotidiennes prévues pour un télétravailleur à domicile, un télétravailleur sur place ou un non-télétravailleur, en maintenant toutes les autres caractéristiques constantes; c.-à-d. si ces trois groupes de travailleurs ne variaient pas sur le plan des caractéristiques sociodémographiques et de l'emploi. Dans la présente étude, on fait souvent référence à ce concept par les termes : « prise en compte », « tenant compte de », « en gardant les autres variables constantes » ou « toutes choses étant égales ».

La présente étude se concentre sur la présentation des résultats prédits ajustés pour deux raisons principales. Premièrement, cela facilite la présentation et l'interprétation des résultats provenant de nombreux modèles distincts. Deuxièmement, la présente étude porte principalement sur le lien entre le statut de télétravail et l'emploi du temps ou le bien-être, net d'effets de composition. La présentation des minutes prédites fait également suite à des recherches antérieures sur ce sujet à l'aide de données sur l'emploi du temps (p. ex. Lyttelton et coll., 2022, 2023; Pabilonia et Vernon, 2022, 2023).

Toutes les estimations de la présente étude ont été réalisées à l'aide de poids de population et de poids bootstrap de l'EET 2022. Conformément aux pratiques exemplaires de Statistique Canada, l'erreur d'échantillonnage de l'estimation est déclarée au moyen de son intervalle de confiance de 95 % (Statistique Canada, 2024c). Cela doit être interprété comme tel : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

19. Des données probantes suggèrent que les modèles de régression des moindres carrés ordinaires (MCO) sont préférables dans l'analyse de l'emploi du temps, car ils produisent moins d'estimations biaisées que les modèles de Tobit (Stewart, 2013).

20. Les minutes quotidiennes prédites peuvent aussi être appelées « moyennes conditionnelles ». Il convient de noter que, pour les résultats des modèles de régression linéaire de la méthode MCO, les minutes quotidiennes prédites ne varient pas, que l'on utilise les valeurs moyennes des caractéristiques pour l'ensemble de l'échantillon ou les valeurs observées et la moyenne de la prédiction (Cameron et Trivedi, 2022; Williams, 2012). Par conséquent, la présente étude fait référence aux valeurs prédites calculées en maintenant constantes les autres variables.

## Annexe

## Annexe Tableau A.1

## Caractéristiques sociodémographiques et d'emploi de l'échantillon, selon la situation de télétravail, 2022

	Non-télétravailleurs			Télétravailleurs sur place			Télétravailleurs à domicile		
	Pourcentage	Intervalles de confiance de 95%		Pourcentage	Intervalles de confiance de 95%		Pourcentage	Intervalles de confiance de 95%	
		limite inférieure	limite supérieure		limite inférieure	limite supérieure		limite inférieure	limite supérieure
<b>Genre<sup>1</sup></b>									
Hommes+	54,6	51,1	58,1	49,0	42,1	56,0	55,5	50,4	60,6
Femmes+	45,4	41,9	48,9	51,0	44,0	57,9	44,5	39,4	49,6
<b>Niveau de scolarité</b>									
Diplôme d'études secondaires ou moins	31,7	28,1	35,6	6,9	4,1	11,3	6,2	4,5	8,4
Collège ou école de métiers	36,2	33,0	39,5	27,6	21,5	34,6	25,5	21,5	29,8
Université	30,3	27,3	33,5	64,2	57,1	70,7	66,2	61,4	70,7
<b>Statut d'incapacité</b>									
Au moins une incapacité <sup>2</sup>	39,6	36,3	43,1	45,8	39,0	52,8	39,6	34,9	44,5
Aucune incapacité	60,4	56,9	63,7	54,2	47,2	61,0	60,4	55,5	65,1
<b>Situation parentale</b>									
Ayant des enfants de moins de 18 ans	30,5	27,6	33,6	37,6	31,5	44,1	33,1	28,7	37,9
N'ayant pas d'enfants de moins de 18 ans	69,5	66,4	72,4	62,4	55,9	68,5	66,9	62,1	71,3
<b>Situation d'union</b>									
Conjoint ou partenaire en union libre du ménage	59,1	55,3	62,7	66,0	58,3	72,9	64,5	58,9	69,6
Aucun conjoint ou partenaire dans le ménage	40,9	37,3	44,7	34,0	27,1	41,7	35,5	30,4	41,1
<b>Groupe d'âge</b>									
18 à 24 ans	F	F	F	F	F	F	F	F	F
25 à 34 ans	23,6	20,5	26,9	23,9	18,3	30,7	29,0	24,0	34,6
35 à 44 ans	21,7	19,4	24,3	27,9	22,9	33,5	23,4	19,8	27,3
45 à 54 ans	21,5	19,1	24,1	22,2	17,9	27,1	24,2	20,4	28,5
55 à 64 ans	16,5	14,4	18,9	12,7	9,6	16,6	14,5	11,8	17,7
65 ans et plus	3,1	2,3	4,0	1,3	0,7	2,4	3,9	2,4	6,2
<b>Population racisée<sup>3</sup></b>									
Groupe racisé	33,6	30,1	37,4	38,1	31,0	45,8	37,2	32,1	42,7
Groupe non-racisé	64,2	60,4	67,7	60,2	52,6	67,3	59,3	53,8	64,5
<b>Identité autochtone</b>									
Membres d'une Première Nation, Métis ou Inuits	2,6 <sup>E</sup>	1,8	3,9	2,6 <sup>E</sup>	1,4	4,7	1,3 <sup>E</sup>	0,6	2,5
Non autochtones	95,6	94,2	96,8	96,1	93,6	97,6	95,9	92,9	97,7
<b>Statut d'immigrant</b>									
Nés au Canada	64,1	60,5	67,6	60,4	53,1	67,3	61,3	56,0	66,3
Immigrants récents (10 ans ou moins)	11,6	9,1	14,6	10,8	6,1	18,5	12,9	9,2	17,9
Immigrants non récents (plus de 10 ans)	22,4	19,6	25,5	27,4	21,7	34,1	23,1	19,2	27,4
<b>Région</b>									
Provinces de l'Est	8,2	6,8	9,8	4,3	2,8	6,6	5,1	3,7	7,1
Québec	22,0	19,3	25,0	24,2	19,2	30,0	23,1	19,4	27,3
Ontario	34,1	30,5	37,8	45,6	38,5	52,8	46,4	41,2	51,7
Provinces de l'Ouest	23,9	21,0	27,1	14,0	10,9	17,7	12,1	9,2	15,8
Colombie-Britannique	11,8	10,0	13,9	11,9	8,1	17,2	13,3	10,3	16,9
<b>Type de région de résidence</b>									
Régions rurales	12,2	10,5	14,1	7,4	5,0	10,9	8,9	6,8	11,7
Autre type de région de résidence <sup>4</sup>	87,8	85,9	89,5	92,6	89,1	95,0	91,1	88,3	93,2
<b>Heures de travail hebdomadaires régulières<sup>5</sup></b>									
Temps plein (30 heures ou plus)	89,9	87,3	92,1	97,2	95,2	98,3	94,1	90,2	96,5
Temps partiel (moins de 30 heures)	8,8	6,7	11,4	2,1	1,2	3,7	3,8	2,0	7,0
<b>Nombre d'emplois au cours de la semaine précédente</b>									
Un seul emploi	89,3	86,9	91,3	84,2	76,6	89,6	91,3	87,4	94,0
Plusieurs emplois	9,8	7,9	12,2	14,3	9,0	21,9	7,1	4,7	10,5

## Annexe Tableau A.1

## Caractéristiques sociodémographiques et d'emploi de l'échantillon, selon la situation de télétravail, 2022

	Non-télétravailleurs			Télétravailleurs sur place			Télétravailleurs à domicile		
	Pourcentage	Intervalles de confiance de 95%		Pourcentage	Intervalles de confiance de 95%		Pourcentage	Intervalles de confiance de 95%	
		limite inférieure	limite supérieure		limite inférieure	limite supérieure		limite inférieure	limite supérieure
<b>Jours ouvrables dans la semaine moyenne</b>									
Moins de 5 jours	14,9	12,5	17,7	2,8	1,8	4,5	3,5	2,4	5,0
5 jours	70,9	67,6	73,9	78,8	72,0	84,3	86,9	83,1	89,9
Plus de 5 jours	13,1	11,0	15,5	17,6	12,3	24,6	7,9	5,6	11,1
<b>Type d'horaire</b>									
Horaire fixe	70,3	66,7	73,6	88,1	83,2	91,7	88,5	84,1	91,9
Horaire irrégulier	28,9	25,6	32,5	11,0	7,4	15,8	9,9	6,9	14,0
<b>Horaire flexible</b>									
Oui	21,6	19,0	24,5	58,0	50,7	64,9	65,7	60,8	70,3
Non	77,6	74,6	80,2	40,7	33,7	48,0	32,7	28,2	37,4

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Étant donné la petite taille de la population non binaire, il est parfois nécessaire d'agréger les données dans une variable sur le genre à deux catégories pour protéger la confidentialité des réponses fournies. Dans ces cas, les personnes de la catégorie « personnes non binaires » sont réparties dans les deux autres catégories de genre et sont désignées par le signe +.

2. Une personne est définie comme ayant une incapacité si elle a au moins un des types d'incapacité suivants : vue, ouïe, mobilité, flexibilité, dextérité, douleur, apprentissage, développement, mémoire, santé mentale ou inconnu.

3. Les données sur les « groupes racisés » sont mesurées à l'aide de la variable de « minorité visible ». Le « groupe non racisé » est mesuré à l'aide de la catégorie « N'appartient pas à une minorité visible » de la variable, à l'exclusion des répondants autochtones. Aux fins de la présente étude, les répondants autochtones ne font pas partie du groupe racisé ni du groupe non racisé.

Le terme « minorité visible » désigne une personne qui appartient à un groupe des minorités visibles aux termes de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Selon la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, on entend par minorités visibles « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». La population des minorités visibles se compose principalement des groupes suivants : sud-asiatique, chinois, noir, philippin, arabe, latino-américain, asiatique du Sud-Est, asiatique occidental, coréen et japonais.

4. Autre type de région de résidence inclut : noyau, banlieu, centre de population hors régions métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR), ou noyau secondaire.

5. Les heures régulières de travail sont incluses comme une variable continue dans les modèles mais, présentées ici comme une variable binaire c.à.d. temps plein vs. temps partiel.

**Notes** : Les réponses « Non déclaré » et « Ne sais pas » sont incluses dans le calcul des pourcentages, mais ne sont pas présentées à moins qu'elles ne représentent au moins 5 % des réponses. Par conséquent, le total des pourcentages peut ne pas correspondre à 100 %.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur l'emploi du temps, 2022.

## Annexe Tableau A.2

## Minutes quotidiennes moyennes non ajustées pour certaines activités d'emploi du temps, par situation de télétravail, 2022

Activité principale <sup>2</sup>	Non-télétravailleurs			Télétravailleurs sur place			Télétravailleurs à domicile		
	Minutes par jour <sup>1</sup>	Intervalles de confiance de 95%		Minutes par jour <sup>1</sup>	Intervalles de confiance de 95%		Minutes par jour <sup>1</sup>	Intervalles de confiance de 95%	
		limite inférieure	limite supérieure		limite inférieure	limite supérieure		limite inférieure	limite supérieure
Sommeil	482,0*	472,0	492,0	482,3*	468,8	495,8	503,4	490,5	516,3
Soins personnels	54,3*	48,4	60,2	54,7*	48,2	61,2	37,7	33,2	42,2
Manger ou boire	63,7*	60,2	67,2	59,9*	53,8	66,0	75,4	65,8	85,0
Travail rémunéré <sup>3</sup>	504,4*	495,0	513,8	488,8	478,6	499,0	477,5	465,3	489,7
Tâches ménagères	66,4*	57,0	75,8	75,6	68,9	82,3	87,1	75,3	98,9
Temps total passé avec les enfants <sup>4</sup>	216,0*	197,8	234,2	228*	196,1	259,9	310,2	280,4	340,0
Soins d'enfants	73,7*	62,3	85,1	83,5*	66,6	100,4	110,4	90,2	130,6
Temps de coprésence	142,3*	127,2	157,4	144,6*	119,3	169,9	199,8	169,6	230,0
Loisirs	103,8*	95,2	112,4	102,4*	89,3	115,5	140,5	127,0	154,0
Loisirs actifs	15,9*	13,0	18,9	20,9*	14,1	27,7	32,4	25,5	39,3
Loisirs passifs	87,9*	80,1	95,7	81,5*	70,6	92,4	108,1	95,5	120,7
Regarder la télévision	60,7*	54,0	67,4	59,0*	49,6	68,4	76,6	67,6	85,6
Transport <sup>5</sup>	74,0*	70,1	77,9	94,2*	86,6	101,8	17,4	14,1	20,7
Navettage	60,9*	57,2	64,6	76,9*	69,6	84,2	1,2 <sup>E</sup>	0,4	2,0
Autres déplacements	13,0	11,0	15,0	17,3	13,2	21,4	16,3	13,0	19,6

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente ( $p < 0,05$ ) de l'estimation pour la catégorie de référence (télétravailleurs à domicile)

1. Les minutes quotidiennes représentent des moyennes non ajustées à des fins descriptives seulement. Seules les minutes quotidiennes prédites ajustées sont présentées dans le texte; le tableau A.3 de l'annexe présente les différences ajustées selon les modèles de régression linéaire des MCO. Voir la section des [Données, mesures et méthodes](#) pour obtenir de plus amples détails.

2. Seuls certains résultats en matière d'emploi du temps abordés dans l'étude sont présentés ici (tableau A.4 en annexe).

3. L'échantillon de télétravailleurs de la présente étude est limité à ceux ayant travaillé au moins deux heures rémunérées la journée de référence.

4. Les estimations présentées ici pour les activités liées à la garde des enfants comprennent seulement les parents (répondants ayant au moins un enfant du ménage de moins de 18 ans). Le temps total correspond à la somme du temps de coprésence et celui de soins d'enfants. Le temps de coprésence correspond à la somme du temps déclaré comme passé avec un enfant du ménage de n'importe quel âge, à l'exclusion du temps de sommeil, consacré aux soins personnels ou aux activités de garde d'enfants. Le temps de soins d'enfants correspond à la somme du temps déclaré pour cette activité en tant qu'activité principale, à l'exclusion des déplacements, que les enfants soient présents ou non.

5. Les activités de transport ne sont pas incluses dans les autres activités principales (tableau A.4 en annexe).

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur l'emploi du temps, 2022.

## Annexe Tableau A.3

## Modèles de régression linéaire des moindres carrés ordinaires pour les résultats relatifs à l'emploi du temps, coefficients relatifs à la situation de télétravail, 2022

Activité principale <sup>2</sup>	Non-télétravailleurs			Télétravailleurs sur place		
	Coefficient de régression <sup>1</sup>	Intervalles de confiance de 95%		Coefficient de régression <sup>1</sup>	Intervalles de confiance de 95%	
		limite inférieure	limite supérieure		limite inférieure	limite supérieure
						daily minutes
Sommeil	-23,4*	-37,4	-9,4	-19,4*	-34,2	-4,6
Soins personnels	23,8***	10,9	36,6	17,2***	8,6	25,8
Manger ou boire	-9,3*	-15,5	-3,1	-13,7*	-15,9	-2,7
Travail rémunéré <sup>3</sup>	6,6	-8,1	21,3	2,7	-12,9	18,4
Tâches ménagères	-16,3**	-25,1	-7,5	-4,2	-15,7	7,3
Temps total passé avec les enfants <sup>4</sup>	-76,0*	-100,7	-51,3	-78,2*	-103,3	-53,1
Soins d'enfants	-34,6*	-47,8	-21,4	-22,6*	-35,5	-9,7
Temps de coprésence	-41,4*	-62,7	-20,1	-55,6*	-77,1	-34,1
Loisirs	-33,4**	-52,3	-14,6	-30,3**	-47,9	-12,7
Loisirs actifs	-10,7*	-18,1	-3,3	-9,6*	-17,1	-2,1
Loisirs passifs	-22,7*	-36,5	-8,9	-20,7*	-33,0	-8,4
Regarder la télévision	-19,2*	-32,4	-5,9	-14,1*	-27,1	-1,0
Transport <sup>5</sup>	61,3**	54,9	67,7	75,5**	68,0	83,1
Navettage	64,1**	59,0	69,2	75,4**	68,6	82,4
Autres déplacements	-2,8	-7,0	1,3	0,1	-5,2	5,3

\* valeur significativement différente ( $p < 0,05$ ) de l'estimation pour la catégorie de référence (télétravailleurs à domicile)

\*\* valeur significativement différente ( $p < 0,01$ ) de l'estimation pour la catégorie de référence (télétravailleurs à domicile)

\*\*\* valeur significativement différente ( $p < 0,001$ ) de l'estimation pour la catégorie de référence (télétravailleurs à domicile)

1. Les coefficients de régression s'appliquent à la variable de la situation de télétravail; les télétravailleurs à domicile étant le groupe de référence. Les coefficients affichés indiquent la différence dans les minutes quotidiennes par rapport au groupe de référence, toutes les autres variables étant constantes. Ces coefficients sont tirés des modèles de régression linéaire des MCO estimés séparément pour chaque résultat, y compris toutes les caractéristiques de journal, sociodémographiques et d'emploi. Voir la section des [Données, mesures et méthodes](#) pour obtenir de plus amples détails.

2. Seuls certains résultats en matière d'emploi du temps abordés dans l'étude sont présentés ici (tableau A.4 en annexe).

3. L'échantillon de télétravailleurs de la présente étude est limité à ceux ayant travaillé au moins deux heures rémunérées la journée de référence.

4. Les estimations présentées ici pour les activités liées à la garde des enfants comprennent seulement les parents (répondants ayant au moins un enfant de moins de 18 ans vivant dans le même ménage). Le temps total correspond à la somme du temps de coprésence et celui de soins d'enfants. Le temps de coprésence correspond à la somme du temps déclaré comme passé avec un enfant de n'importe quel âge du ménage, à l'exclusion du temps de sommeil, consacré aux soins personnels ou aux activités de soins d'enfants. Le temps de soins d'enfants correspond à la somme du temps déclaré pour cette activité en tant qu'activité principale, à l'exclusion des déplacements, que les enfants soient présents ou non.

5. Les activités de transport ne sont pas incluses dans les autres activités principales (tableau A.4 en annexe).

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'emploi du temps, 2022.

**Annexe Tableau A.4****Description de certaines catégories d'emploi du temps comme activité principale, 2022**

Catégorie	Activités principales <sup>1</sup>
<b>Sommeil</b>	Sommeil essentiel; insomnie; sieste, repos, se reposer, se détendre; malade au lit, repos au lit prescrit, convalescence, repos de rééducation; sommeil non spécifié.
<b>Soins personnels</b>	Soins personnels; Soins médicaux auto-administrés; recevoir des soins personnels par un autre membre du ménage; et autres soins personnels non spécifié.
<b>Manger ou boire</b>	Manger; boire autrement qu'avec un repas ou une collation; pause ou repas lié aux activités de travail rémunéré; pause ou repas lié aux études ou à l'apprentissage; manger ou boire, non spécifié.
<b>Tâches ménagères</b>	Préparer ou servir les repas; nettoyage après les réparations, laver la vaisselle; conservation de la nourriture; débarrasser l'épicerie; , dish washing; nettoyage intérieur du domicile, ramasser, s'occuper des plantes d'intérieur sortir la poubelle ou débarrasser des biens; lavage, rapiéçage, soins des souliers; organiser, planifier, payer les factures, s'occuper du courrier; soins des animaux de compagnie; couture; travaux d'entretien et de réparation faits soi-même; installation ou réparation des biens matériels; faire ou défaire des bagages, remplir ou vider le véhicule; emballer ou débarrasser des boîtes pour un déménagement; nettoyage extérieur; travaux extérieurs d'entretien ou de réparation faits soi-même; construction faite soi-même; entretien de véhicule; couper du bois; jardiner, planter, élevage d'animaux pour le ménage; tâches ménagères non spécifié.
<b>Soins d'enfants</b>	"Pour enfants de moins de 15 ans : soins personnels, préparer pour l'école, soins émotionnels; soins médicaux; lire, jouer, discuter; superviser les devoirs, aide à l'apprentissage; réprimander; accompagner à et des endroits ou des rendez-vous. Pour adolescents (15 à 17 ans) : soins personnels, préparer pour l'école, soins émotionnels; soins médicaux; lire, jouer, discuter; superviser les devoirs, aide à l'apprentissage; réprimander; accompagner à et des endroits ou des rendez-vous. Soins à des membres du ménage âgés de 17 ans ou moins, non spécifié."
<b>Travail rémunéré</b>	Travail rémunéré; formation rémunérée; temps d'attente ou d'inactivité lié aux activités de travail rémunéré; vente de biens ou de services contre rémunération ou profit pour une entreprise familiale ou comme travail autonome; autres activités générant du revenu; recherche d'emploi, travail rémunéré non spécifié.
<b>Loisirs actifs</b>	Activités de loisir ou de plein air (exemple : pêche, chasse, camping, etc.); activités sportives (exemple : marche, course à pied, cours d'aérobic, etc.); sports récréatifs organisés; sports compétitifs; sports non compétitifs de plein air (exemple : randonnée, vélo, nage, etc.); autres sports (exemple : quilles, tennis de table, etc.); arts, passe-temps, ou des jeux.
<b>Loisirs passifs</b>	Lecture (en ligne ou papier); regarder la télévision, des films ou des vidéos en ligne ou télédiffusés; écouter la musique, la radio ou des podcasts en ligne ou radiodiffusés; utiliser la technologie; activités liées aux médias de masse, non spécifié.
<b>Transport<sup>2</sup></b>	Tous déplacements pour toute activité.

1. Les activités principales, ou la principale activité du répondant, ont été déclarées en réponse à la question : « Que faisiez-vous? » Les répondants pouvaient également déclarer une activité simultanée (voir le tableau A.5 en annexe). Les activités sélectionnées excluent les catégories d'emploi du temps suivantes, qui ne sont pas examinées dans la présente étude : magasinage; soins aux adultes, éducation, bénévolat non organisé pour d'autres ménages ou la communauté, bénévolat organisé ou tout autre travail non rémunéré, activités civiques ou religieuses ou événements sociaux communautaires; activités culturelles; socialisation; temps libre et attente; autres activités inconnues.

2. Les activités de transport ne sont pas incluses dans les autres catégories.

**Notes :** Les catégories d'activités d'emploi du temps sont adaptées de la Classification internationale des activités pour les statistiques sur l'emploi du temps (ICATUS) de 2016 (Statistique Canada, 2024c).

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur l'emploi du temps, 2022.

**Annexe Tableau A.5****Descriptions de certaines catégories d'activités simultanées, 2022**

Catégorie	Activités simultanées <sup>1</sup>
<b>Manger</b>	Manger ou boire
<b>Tâches ménagères non rémunérées</b>	Préparation des repas; Tâches ménagères; Organiser, planifier, ou payer les comptes; Soins des animaux de compagnie
<b>Soins et aide non rémunérés à des enfants ou à des adultes</b>	Rôles parentaux; Soins et aide aux autres
<b>Socialisation</b>	Socialiser et communiquer - en personne (p. ex. parler ou rendre visite); Socialiser et communiquer - en utilisant toute sorte de technologie (p. ex. téléphone, courriel, médias sociaux, appel vidéo, messages textes)
<b>Loisirs</b>	Lire; Regarder des émissions de télévision, des films ou des vidéos; Écouter de la musique ou la radio; Passe-temps

1. Des activités simultanées ont été déclarées en réponse à la question : « Faisiez-vous autre chose en même temps? » (Statistique Canada, 2024c). Le terme « en même temps » désigne dans l'enquête une autre activité effectuée pendant l'activité principale (voir le tableau A.4 en annexe) sans l'interrompre. Seules 16 options d'activités ont été fournies dans le journal. Seules les catégories d'activités simultanées abordées dans cette étude sont présentées ci-dessus. Les catégories exclues comprennent les « autres » activités et l'utilisation générale d'un ordinateur.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur l'emploi du temps, 2022.

## Annexe Tableau A.6

## Informations supplémentaires sur les minutes quotidiennes prédites et les intervalles de confiance pour les graphique 1 et 6

	Intervalles de confiance de 95%			Télétravailleurs sur place	Intervalles de confiance de 95%		Télétravailleurs à domicile	Intervalles de confiance de 95%	
	Non-télétravailleurs	limite inférieure	limite supérieure		limite inférieure	limite supérieure		limite inférieure	limite supérieure
minutes quotidiennes prédites									
<b>Panneau A : Information supplémentaire pour graphique 1</b>									
Navettage	62,7*	59,2	66,2	74,0	67,2	80,9	0,9	0,3	1,5
Autres déplacements	13,4	11,5	15,3	16,3	12,2	20,3	16,2	12,8	19,6
<b>Panneau B : Information supplémentaire pour graphique 6</b>									
Loisirs actifs	18,1*	14,6	21,6	19,1*	13,4	24,8	28,6	21,9	35,3
Loisirs passifs	86,6*	79,0	94,2	88,6*	78,8	98,4	109,4	95,9	122,9

\* valeur significativement différente ( $p < 0,05$ ) de l'estimation pour la catégorie de référence (télétravailleurs à domicile)

**Notes :** Pour obtenir de plus amples renseignements sur les activités incluses dans les activités d'emploi du temps principales, voir le tableau A.4 en annexe. Les minutes quotidiennes prédites ajustées (« minutes quotidiennes ajustées ») présentées ci-dessus sont estimées à l'aide de modèles distincts de régression linéaire par MCO pour chaque catégorie d'emploi du temps et selon le genre (tous, pères, mères), toutes les covariables demeurant constantes (voir la section des [méthodes](#) pour obtenir de plus amples détails sur la stratégie analytique). Les modèles tiennent compte de toutes les caractéristiques liées au journal, à la démographie et à l'emploi (voir la section des [mesures](#) pour une liste complète). Pour plus de détails sur les activités incluses dans les activités principales de l'emploi du temps, voir le tableau A.4 en annexe.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur l'emploi du temps, 2022.

## Références

- Bloom, N., Han, R., & Liang, J. [How hybrid working from home works out](#) (NBER Working Paper n°. 30292). *National Bureau of Economic Research*. <http://www.nber.org/papers/w30292>
- Cameron, A. C., & Trivedi, P. K. (2022). *Microeconometrics using Stata: Volume 1: Cross-Sectional and Panel Regression Methods* (2nd ed., Vol. 1). Stata Press.
- Carlson, D. L., Petts, R.J., & Pepin, J.R. (2021). [Flexplace Work and Partnered Fathers' Time in Housework and Childcare](#). *Men and Masculinities* 24(4):547–70.
- Charalampous, M., Grant, C. A., Tramontano, C., & Michailidis, E. (2019). [Systematically reviewing remote e-workers' well-being at work: A multidimensional approach](#). *European Journal of Work and Organizational Psychology*, 28(1), 51-73.
- Clarke, S., & Hardy, V. (2022). [Travail à domicile pendant la pandémie de COVID-19 : comparaison des taux au Canada et aux États-Unis](#). *Rapports économiques et sociaux*, 2(8). Produit n° 36-28-0001 au catalogue de Statistique Canada.
- Cornelissen, L. (2024). [Quel est le lien entre le travail à domicile et les langues utilisées au travail? Regards sur la société canadienne](#). Produit n° 75-006-x au catalogue de Statistique Canada.
- Chung, H., & van der Lippe, T. (2020). [Flexible Working, Work–Life Balance, and Gender Equality: Introduction](#). *Social Indicators Research*, 151, 365-381.
- Chung, H. (2022). *The Flexibility Paradox: Why Flexible Working Leads to (Self-) Exploitation*. Bristol University Press, Royaume-Uni.
- Fan, W., & Moen, P. (2023). [Ongoing remote work, returning to working at work, or in between during COVID-19: What promotes subjective well-being?](#) *Journal of Health and Social Behavior*, 64(1), 152-171.
- Folbre, N., & J. Yoon. (2007). [What Is Child Care? Lessons from Time-Use Surveys of Major English-Speaking Countries](#). *Review of Economics of the Household*, 5(3), 223– 48.
- Frazis, H. (2022). [Is telecommuting family friendly? Evidence from the American Time Use Survey](#). *Journal of Time Use Research* 17(1), 23-44.
- Kim, J., Henly, J. R., Golden, L. M., & Lambert, S. J. (2019). [Workplace flexibility and worker well-being by gender](#). *Journal of Marriage and Family* 82(3), 892-910.
- Lyttelton, T., Zang, E., & Musick, K. (2022). [Telecommuting and gender inequalities in parents' paid and unpaid work before and during the COVID-19 pandemic](#). *Journal of Marriage and Family*, 84(1), 230–249.
- Lyttelton, T., Zang, E., & Musick, K. (2023). [Parents' work arrangements and gendered time use during the COVID-19 pandemic](#). *Journal of Marriage and Family*, 85(2), 657–673.
- Mehdi, T., & Morissette, R. (2021a). [Travail à domicile : productivité et préférences](#). *StatCan et la COVID-19 : Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur*. Produit n° 45-28-001 au catalogue de Statistique Canada.
- Mehdi, T., & Morissette, R. (2021b). [Le travail à domicile au Canada : qu'avons-nous appris jusqu'à présent?](#) *Rapports économiques et sociaux*, 1(10). Produit n° 36-28-0001 au catalogue de Statistique Canada.
- Mehdi, T., & Morissette, R. (2022). [La croissance à long terme des salaires des télétravailleurs avant la pandémie de COVID-19](#). *Rapports économiques et sociaux*, 2(5). Produit n° 36-28-0001 au catalogue de Statistique Canada.
- Mehdi, T., & Morissette, R. (2024). [Travail à domicile et utilisation du transport en commun au Canada, 2016 à 2023](#). *Rapports économiques et sociaux*, 4(1). Produit n° 36-28-0001 au catalogue de Statistique Canada.
- Morissette, R., Deng, Z., & Messacar, D. (2021). [Travail à domicile : répercussions possibles sur le transport en commun et les émissions de gaz à effet de serre](#). *Rapports économiques et sociaux*, 1(4). Produit n° 36-28-0001 au catalogue de Statistique Canada.
- Morissette, R., Hardy, V., & Zolkiewski, V. (2023). [Personnes qui travaillent la majorité de leurs heures de travail à domicile : nouvelles estimations pour la période de janvier à avril 2022](#). *Direction des études analytiques : documents de recherche*. Produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada.

- Moyser, M., & Burlock, A. (2018). [Emploi du temps : la charge de travail totale, le travail non rémunéré et les loisirs](#). *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe*. Produit n° 89-503-X au catalogue de Statistique Canada.
- Offer, S., & Schneider, B. (2011). [Revisiting the Gender Gap in Time-Use Patterns: Multitasking and Well-Being among Mothers and Fathers in Dual-Earner Families](#). *American Sociological Review*, 76(6), 809-833.
- Organisation internationale du Travail [OIT]. (2020). [Définir et mesurer le travail à distance, le télétravail, le travail à domicile et le travail à domicile](#). *COVID-19 : Orientations pour la collecte des données des statistiques du travail*. Note technique du OIT, 22 juillet.
- Pabilonia, S.W., & Vernon, V. (2022). [Telework, Wages, and Time Use in the United States](#). *Review of Economics of the Household* 20, 687–734.
- Pabilonia, S.W., & Vernon, V. (2023). [Who is doing the chores and childcare in dual-earner couples during the COVID-19 era of working from home?](#) *Review of Economics of the Household* 21(2), 519-565.
- Restrepo, B. J., & Zeballos, E. (2022). [Work from home and daily time allocations: Evidence from the coronavirus pandemic](#). *Review of Economics of the Household* 2, 735-758.
- Savage, K., & Turcotte, M. (2020). [Se rendre au travail pendant la pandémie de COVID-19](#). *StatCan et la COVID-19 : Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur*. Produit n° 45-28-001 au catalogue de Statistique Canada.
- Schieman, S., & Young, M. (2015). [Who Engages in Work–Family Multitasking? A Study of Canadian and American Workers](#). *Social Indicators Research* 120, 741–767.
- Shafer, K., Scheibling, C., & Milkie, M. A. (2020). [The division of domestic labor before and during the COVID-19 pandemic in Canada: Stagnation versus shifts in fathers' contributions](#). *Canadian Review of Sociology/Revue canadienne de sociologie*, 57, 523-549.
- Statistique Canada. (2024a). [De la recherche aux connaissances : le travail à domicile au Canada](#). Produit n° 11-631-X au catalogue de Statistique Canada.
- Statistique Canada. (2024b). [Enquête sur la population active, février 2024](#). *Le Quotidien*, 8 mars.
- Statistique Canada. (2024c). [Guide de l'utilisateur du fichier de microdonnées de l'emploi du temps 2022](#).
- Stewart, J. (2013). [Tobit or Not Tobit?](#) *Journal of Economic and Social Measurement*, 38(3), 263-290.
- Turcotte, M. (2010). [Le travail à domicile : une mise à jour](#). *Tendances sociales canadiennes* no. 91. Produit n° 11-008-X au catalogue de Statistique Canada.
- Williams, R. (2012). [Using the Margins Command to Estimate and Interpret Adjusted Predictions and Marginal Effects](#). *The Stata Journal* 12(2), 308-331.
- Wray, D. (2021). [More Time with the Family? Workplace Flexibility Policies and Fathers' Time with Children](#). SocArXiv. <https://osf.io/preprints/socarxiv/t572s/>
- Wray, D., Ingenfeld, J., Milkie, M. A., & Boeckmann, I. (2021). [Beyond childcare: Changes in the amount and types of parent–child time over three decades](#). *Canadian Review of Sociology/Revue canadienne de sociologie*, 58(3), 327-351.